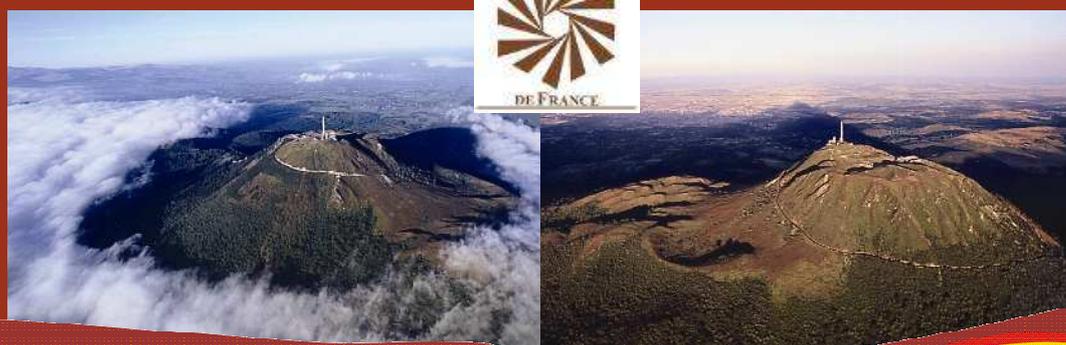




DOSSIER DE LABELLISATION « Grand Site de France »

Site du PUY DE DÔME



I – Présentation du projet

Juillet 2007

SOMMAIRE

Déclaration d'intention		p	4
Volet 1	Etat des Lieux du puy de Dôme	p	6
1	Un site protégé.....	p	7
2	Un espace partagé.....	p	8
2.1	Le sommet		
2.2	Les flancs		
2.3	La route		
3	Un paysage original délaissé par l'homme.....	p	9
3.1	Un volcan de type péleén âgé de 10.000 ans		
3.2	Des conditions climatiques dignes d'un sommet de 3000 mètres		
3.3	Une exception paysagère au cœur de la chaîne des Puys		
3.4	Une faune peu diversifiée		
3.5	Un paysage qui se ferme		
4	Un espace naturel urbanisé.....	p	11
4.1	Un lieu sacré		
4.2	Un observatoire scientifique		
4.3	Un espace touristique convoité		
4.4	Un centre de transmission civil et militaire		
4.5	Un lieu d'activité professionnelle		
5	Un espace mythique.....	p	12
5.1	Un lieu inspiré		
5.2	Un défi pour les hommes		
6	25 ans d'aménagements par le Conseil général.....	p	13
6.1	25 ans d'aménagements		
6.2	L'accès au sommet : une question récurrente		
Volet 2	Le schéma de gestion	p	15
1	Le périmètre de gestion.....	p	16
2	Une gestion volontariste pour une évolution maîtrisée.....	p	17
2.1	L'accès au sommet par la route		
2.2	Accès au sommet par les sentiers		
2.3	Le pied de site		
2.4	Le sommet		
2.5	Une signalétique identitaire		
3	Carnet de route pour les 5 prochaines années.....	p	23
3.1	Une démarche d'interprétation pour mettre en lumière l'esprit des lieux		
3.2	Valoriser de l'archéologie		
3.3	Exploiter la culture scientifique		
3.4	Laisser place à l'expression artistique		

4	A plus long terme : réorganiser l'accès au sommet	p	27
5	Favoriser une gouvernance de proximité.....	p	27
5.1	Organisation au sein du Conseil général		
5.2	Une gestion partenariale du site		
5.3	Organisation de la concertation		
Volet 3	Les moyens techniques et financiers	p	32
1	La gestion du puy de Dôme par le Département : une légitimité historique...	p	33
2	La gestion du puy de Dôme au sein du Conseil général.....	p	34
2.1	L'organisation générale		
2.2	Le service puy de Dôme		
2.3	Les autres services du Conseil général		
3	Le budget du site du puy de Dôme.....	p	36
Volet 4	Les moyens d'évaluation et de suivi	p	37
1	Les indicateurs d'évaluation.....	p	38
1.1	Le suivi de la fréquentation		
1.2	Le suivi de la satisfaction		
1.3	Les retombées du site		
1.4	Autres données chiffrées		
1.5	L'observatoire du site		
2	Mode de concertation et d'information des populations locales et des visiteurs	p	40
2.1	L'information des visiteurs		
2.2	L'information des populations locales		
ANNEXES		p	47

Déclaration d'intention

■ Il y exactement 100 ans, le Département du Puy-de-Dôme inaugurait le premier accès mécanisé au sommet du puy de Dôme par tramway, consacrant ainsi l'intérêt touristique récent que la nation française accordait à ce site emblématique, depuis la découverte de sa nature volcanique par le scientifique Guettard, 150 ans plus tôt.

La liaison ferroviaire au départ de Clermont-Ferrand, fut un acte fort d'aménagement qui a profondément modelé et étoffé l'union symbolique qui existait depuis 1791 entre la collectivité et son site éponyme. Le Département, qui avait déjà présidé à la construction de l'Observatoire en 1875, s'affirmait ainsi comme l'unique aménageur d'un site pourtant situé sur deux communes, Orcines et Ceyssat ; quelques années plus tard, en se rendant propriétaire de 34 hectares pour limiter l'urbanisation du sommet, il se posait en arbitre garant de l'intégrité d'un espace convoité et en initiateur de sa protection réglementaire.

Au-delà de l'éponymie, ces 150 années d'histoire commune ont donc indéfectiblement lié le Département au site du puy de Dôme, générant chez les élus qui se sont succédé la conscience que ce paysage majeur, symbole d'une région, sémaphore du département, sentinelle rassurante et bienveillante à l'ombre de laquelle des générations de puydomois ont grandi, ce paysage unique est avant tout un lieu de vie complexe, riche d'une identité aux multiples facettes, qu'il convient de gérer comme un passeur pour le guider, sans le figer, entre passé et avenir.

■ Le puy de Dôme n'est pas seulement le point culminant de la chaîne des puys, formation volcanique unique en Europe ; partie d'un tout qu'il surplombe et dont il offre la découverte du panorama, il est aussi cette cime solitaire conquise par les hommes depuis plus de 2000 ans, pour être urbanisée, aménagée, modelée, utilisée.

Le puy de Dôme s'est ainsi transformé en espace permanent d'activité professionnelle et en lieu de recherche scientifique. Il est devenu le seul volcan accessible à tous, sans effort, grâce à la route qui, en 1926, s'est substituée à la plateforme ferroviaire percée en 1907. Ces trente dernières années l'ont alors consacré premier site touristique régional avec une moyenne de 435.000 visiteurs par an.

De son côté, la chaîne des puys est demeurée un espace naturel préservé, en lisière de l'agglomération clermontoise. Souffrant également à certains endroits de surfréquentation et d'érosion, elle reste étrangère aux effets du tourisme de masse qui caractérisent le puy de Dôme.

C'est pourquoi le Département, en accord avec le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, gestionnaire de la chaîne des puys, a élaboré un schéma de gestion propre au puy de Dôme, qui prend en compte cette appartenance à un ensemble cohérent plus vaste.

■ Le Département présente aujourd'hui sa candidature au label Grand Site de France avec d'autant plus d'humilité qu'il est conscient du chemin qui reste à parcourir pour concrétiser le fruit de plusieurs années de réflexions partenariales sur le puy de Dôme.

Engagé depuis 25 ans dans une démarche d'Opération Grand Site, (deux conventions ont été signées en 1982 et 2005) il a fait de la valorisation et de la préservation du puy de Dôme, ses priorités.

Son ambition est d'orchestrer la partition d'un projet partagé qui repose sur la protection de l'espace naturel et sur la transmission au public de cette identité particulière d'où jaillit l'esprit du lieu. Les objectifs de l'O.G.S., approuvés par l'ensemble des partenaires, visent à offrir aux publics un accueil à la hauteur de la renommée du site, à concilier les usages, et à faire évoluer « Dôme » pour qu'il accompagne harmonieusement les mutations économiques et sociales qui l'environnent.

Si le site est à ce jour durablement protégé de l'érosion et sécurisé dans son fonctionnement, la prochaine étape, d'ici 3 à 5 ans, sera de dépasser sa fonction de belvédère sur le majestueux panorama de la chaîne des puys pour le transformer en un espace de rencontre original entre l'homme et la nature, en hommage à plus de deux millénaires d'histoire et d'interrelations qui ont façonné ce paysage unique. Il s'agit de témoigner de l'identité profonde de ce massif isolé, véritable

phare « d'où rayonnent les idées successives que chaque génération élabore en passant », phare des cultes, phare du progrès et des techniques, phare contemporain de l'éco responsabilité. Différents vecteurs participeront à l'unicité de la rencontre entre le site et ses visiteurs, et contribueront à régénérer l'attractivité du premier pour susciter et ressusciter l'étonnement des seconds.

A plus long terme, entre 5 et 10 ans, en fonction des résultats de la délégation de service public lancée le 5 février 2007, le Département envisage la réorganisation de l'accès au sommet du puy de Dôme en vue d'en faire une destination totalement écologique et exemplaire à l'échelle européenne, accessible à tous, toute l'année, en toute sécurité, grâce à un mode de transport collectif propre et innovant, utilisant le tracé de la route actuelle et se substituant à lui.

Ainsi, prétendre au label Grand Site de France en 2007 représente bien plus pour le Département que l'aboutissement de 25 ans de politique de gestion et d'aménagement du puy de Dôme :

Il s'agit tout d'abord d'affirmer que la légitimité du Département à gérer le puy de Dôme n'est en aucun cas assimilable à une quelconque appropriation du lieu, fût-il éponyme. Le label est envisagé comme un engagement de la collectivité à poursuivre et à développer le partenariat, l'information et la concertation non seulement avec les acteurs du site, professionnels, propriétaires, usagers, mais avec la population locale.

Il s'agit enfin de poser un véritable jalon vers une « démarche qualité » durable au-delà des alternances d'hommes et de majorités, pour une gestion toujours plus respectueuse du site, de ses usages et de ses publics. Il s'agit également d'affirmer solennellement que les ambitions du Conseil général pour le puy de Dôme sont le miroir de son exigence pour le Département, désormais engagé dans un agenda 21, le site du puy de Dôme ayant vocation à devenir l'emblème de cette exigence d'exemplarité écologique et de respect des principes du développement durable.

Volet 1

Etat des lieux du puy de Dôme

Situé au cœur de la chaîne des puys, dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, à 15 kilomètres à l'Ouest de l'agglomération clermontoise, le puy de Dôme, du haut de ses 1465 mètres, domine les 70 volcans des Monts Dôme. Il est l'emblème du Département à qui il a donné son nom en 1791.

Il demeure le premier site touristique naturel de la région avec une moyenne de 435 000 visiteurs sur les 7 dernières années. Sa fréquentation constante s'explique non seulement par sa notoriété de belvédère unique et facilement accessible sur l'ensemble de la chaîne des puys, mais aussi par son appropriation par les habitants de l'agglomération et du Département qui en ont fait une destination privilégiée.

Bien que situé au centre du site classé de la chaîne des puys, le puy de Dôme, est le seul volcan aménagé de ce massif volcanique unique en Europe

Occupé par l'homme depuis plus de 2000 ans, il entretient avec ce dernier des relations complexes qui ont engendré une histoire riche et plurielle et doté le site de multiples facettes : à la fois protégé et aménagé, destination touristique et lieu d'aventure, le puy de Dôme est aussi et surtout un espace symbolique doué d'une véritable charge affective pour tous les habitants du Département qui ont grandi à l'ombre de ses rondeurs.

1- Un site protégé

1889 : classement du temple de Mercure au titre des Monuments Historiques

Décret du 8 janvier 1933 : classement du sommet du puy de Dôme (parcelle 86, commune d'Orcines) au titre de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Décret du 26 septembre 2000 : Classement de l'ensemble de la Chaîne des Puys

L'ensemble du puy de Dôme, de la base au sommet, est désormais protégé par un classement au titre des sites.

Protection Natura 2000 sur les flancs du puy de Dôme : Site notifié à la commission européenne (FR8301052)

Protection ZNIEFF

Cet espace sensible fait partie des Zones Nationales d'Intérêts Ecologiques Floristiques et Faunistiques (ZNIEFF) inventoriées conformément à l'article 23 de la loi Paysage.

On distingue :

- une ZNIEFF de type 2, celle des monts Dômes de 19016 ha (0014-0000).
- deux ZNIEFF de type 1. Celle du puy de Dôme (0014-0008) d'une surface de 180 ha et celle du secteur central des dômes (0014-0004) de 250 ha.

2- Un espace partagé

Situé dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dans deux communes (Orcines et Ceyssat), dans la communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand et dans la communauté de communes de Rochefort Montagne, le puy de Dôme est un espace concentré sur 320 hectares, mais partagé.

Héritage d'une histoire socio-économique issue du Moyen Age, lorsque le dôme était une montagne d'estive contrôlée par les communautés villageoises d'Orcines et de Ceyssat, son foncier condense les différents régimes juridiques existant en terme de propriété : les propriétés privées côtoient des biens sectionaux, des biens non délimités et des propriétés institutionnelles.

2.1 LE SOMMET, entre Département et Etat

Sur les 15 hectares du sommet, entièrement situés sur la commune d'Orcines, 13 hectares appartiennent au Conseil général du Puy-de-Dôme et 2 hectares sont la propriété de l'Etat au titre du centre de transmissions civil et militaire.

2.2. LES FLANCS, terrains sectionaux, privés et indivis

Les flancs du puy de Dôme appartiennent principalement aux sections communales de la commune d'Orcines, : sections de la Font de l'Arbre, de Fontanas, et de Montrodeix / Enval. Sur cette commune, aucune commission syndicale n'étant constituée, le maire agit en tant que représentant des sections. Les biens indivis non délimités occupent plus des 2/3 des versants situés au Nord, à l'ouest et au Sud- Ouest. Ces terrains sont privés et indivis entre plusieurs propriétaires mentionnés dans les documents cadastraux. Aucune exploitation des parcelles n'est assurée aujourd'hui ; elles ne servent désormais qu'à un droit de chasse.

2.2. LA ROUTE, propriété du Conseil général

L'emprise de la route, créée en 1926 sur le tracé de l'ancienne plateforme ferroviaire elle-même percée en 1905 dans le cadre d'une concession de service public, est propriété du Conseil général depuis le premier janvier 1994, date de rétrocession des biens de la concession.

3- Un paysage original délaissé par l'homme

3.1 UN VOLCAN DE TYPE PELEEN AGE DE 10.000 ANS

Il faut attendre les travaux du naturaliste Guettard pour qu'en 1752 le puy de Dôme passe du simple statut de montagne d'estive à celui, plus prestigieux, de volcan endormi surplombant ses voisins de la chaîne des puys.

Plus récemment, les études scientifiques ont révélé que le puy de dôme, formé de deux dômes emboîtés, est issu d'un volcanisme de type explosif (lave trachytique acide, plus communément appelé la DOMITE) avéré il y a 10.000 ans.

La partie Est est la plus récente. A l'emplacement du parking actuel se situe la cicatrice de l'explosion du premier dôme, déformé puis pulvérisé sous forme de nuées ardentes, puis siège de l'émergence d'un nouveau dôme caractérisé aujourd'hui par une pente d'équilibre de 5 à 13% .

A l'opposé, la partie Ouest garde sa forme caractéristique en dôme avec à son sommet ses petits dômes secondaires matérialisant la limite ouest des parkings. Elle présente une pente localement plus importante.

3.2 DES CONDITIONS CLIMATIQUES DIGNES D'UN SOMMET DE 3000 METRES

Le puy de Dôme ne culmine qu'à 1465 mètres. Premier véritable obstacle aux intempéries venant de l'océan Atlantique, il est cependant soumis à des contraintes climatiques importantes.

Les chiffres suivants témoignent de la rudesse de son climat :

- 135 jours de gelée par an,
- températures de moins 15° jusqu'à 16 jours par an pouvant atteindre 25° jusqu'à 7 jours par an,
- neige ou pluie (brouillard) en moyenne 1 jour sur 2,
- vent soufflant couramment à plus de 100 km / heure principalement selon une direction ouest.

3.3 UNE EXCEPTION PAYSAGERE AU CŒUR DE LA CHAÎNE DES PUY

Le puy de Dôme domine de plus de 200 mètres les autres volcans de la chaîne des puy.
Sa situation altitudinale, ses caractéristiques géomorphologique et climatiques déterminent l'originalité de sa végétation et de ses biotopes.

Il s'agit ainsi du seul site de la chaîne des Puy présentant un étage subalpin nettement caractérisé.

La végétation du site est assez variée mais peut-être résumée à 3 grands groupes :

- des landes herbeuses et prairies (pelouse) à usage d'estive
- des forêts et bois anciens (feuillus)
- des forêts récentes homogènes dites de production (Epicéa et Pin Douglas) ou de protection (Pin à crochets).

On trouve spécifiquement sur le puy de Dôme, le Lys martagon (dans la forêt et sur les parois en limite supérieure), l'œillet élevé (*Dianthus superbus*), des plantes hôtes d'insectes protégés et les pelouses rases d'altitude et une flore chasmophytique de pentes.

3.4 UNE FAUNE PEU DIVERSIFIÉE

L'avifaune est relativement peu diversifiée sur ce sommet isolé et venté sauf au niveau des forêts et zones inférieures.

33 espèces y ont été inventoriées.

Le peuplement en lépidoptères est en revanche très riche et varié avec 274 espèces inventoriées dont quatre espèces de papillons protégés sur le plan national : le damier de la Succisse, le Semi-Apollon, l'Apollon et l'Azuré du Serpolet.

Sur les pentes sud, la vipère péliade est relativement commune. Des chamois erratiques sont présents, ainsi que des chevreuils sur les pentes Ouest et Nord Est.

3.5 UN PAYSAGE QUI SE FERME

L'évolution paysagère témoigne des mutations des pratiques agricoles et des modes de gestion du puy, elles-mêmes liées au contexte foncier.

D'abord enherbé et servant de pâturages aux bovins, le puy de Dôme a été de moins en moins exploité suite à l'exode rural du XIX^{ème} siècle ; il s'est alors couvert de noisetiers et de hêtres qui ont fermé le paysage.

Au début du XX^{ème} siècle, la dégradation des pâturages conduit à l'abandon progressif des herbages, suivi d'une colonisation par les noisetiers.

En 1862, en application de la loi du 28 juillet 1860, en vue de protéger les sols et de lutter contre le ruissellement des eaux de pluie, les flancs sud, sud ouest et sud est du puy de Dôme sont boisés par un semis de résineux sur bandes cultivées. Ce semis sur bandes et à la volée est constitué de pin sylvestre, pin noir, épicéa, mélèze, hêtre et sapin, puis complété en 1866 et 1868 par un semis et une plantation d'épicéa, mélèze, pin noir et sapin.

La forêt est alors soumise à des coupes successives de nettoyage et d'éclaircies, coupes qui se feront plus régulières entre 1907 et 1925, période de fonctionnement du chemin de fer reliant Clermont-Ferrand au sommet du puy de Dôme.

Depuis, cette forêt présente deux types de peuplements :

Des peuplements productifs en partie inférieure

Des peuplements de protection des sols en partie haute (pentes de 70 à 90%)

Toutefois, depuis une vingtaine d'années, suite à l'action du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et des communes, une estive collective ovine participe à l'entretien des espaces du sommet et de la base du puy.

L'Office National des Forêts gère aujourd'hui les peuplements du puy de Dôme avec les associations de propriétaires privés. Le mauvais état de certains bois en pied de site pourrait conduire à les faire disparaître pour ouvrir de nouveaux espaces d'estive. Sur les flancs sud ouest, la tempête de 1999 qui a dévasté la partie haute des peuplements, conduit l'ONF et la DIREN à s'interroger sur la pérennité des essences productives et sur leur remplacement par des essences locales de feuillus.

4- Un espace naturel aménagé

4.1 : UN LIEU SACRE, entre dieux et démons

La plus ancienne fonction connue du puy de Dôme est celle d'un lieu de culte : il accueillait à la protohistoire le sanctuaire du dieu Lug des Celtes, sur lequel les Romains édifièrent plus tard un temple dédié à Mercure-Dumias, cité par Pline l'ancien pour sa statue monumentale sculptée par Zénodore. Ce Temple, érigé il y a plus de 2000 ans au sommet, attirait chaque année des milliers de pèlerins de toutes les origines.

Redécouverts à la fin du XIX^{ème} siècle, les vestiges de ce sanctuaire ont fait l'objet d'études récentes visant à le protéger de l'érosion et le mettre en valeur.

Plus tard, au Moyen Age (XIIème siècle), les catholiques érigèrent une chapelle vouée à Saint Barnabé, destinée à conjurer les mauvais esprits de ce dôme menaçant suspecté d'abriter le sabbat des sorciers et autres cérémonies sataniques. D'après Grégoire de Tours, la chapelle aurait même été le témoin de l'apparition de Thomas Becket, archevêque de Canterbury, réfugié en Auvergne avant d'être assassiné en 1170 sur ordre du roi d'Angleterre Henri II.

4.2 : UN OBSERVATOIRE SCIENTIFIQUE, de Blaise Pascal à Kyoto

Le puy de Dôme est depuis le XVIIème siècle un espace prisé par les scientifiques en raison de ses caractéristiques de montagne isolée relativement accessible proche d'une agglomération. Ainsi, Blaise Pascal y dirige en 1647 l'expérience de l'équilibre des liqueurs qui établit les différences de pression atmosphérique.

Au XIXème siècle (1872), l'Etat décide de créer le premier observatoire météorologique de montagne, première mondiale à l'époque, qu'il rattache à l'observatoire Montsouris à Paris. Il fut inauguré en 1876 au sommet du puy de Dôme.

Cet observatoire est aujourd'hui un haut lieu la recherche européenne en physico chimie des nuages : il est le mieux équipé de France pour les recherches sur la composition de l'atmosphère et les impacts des activités humaines sur la qualité de l'air. Il compte parmi les 15 super sites européens membres des réseaux d'excellence sur l'observation de l'atmosphère.

Les travaux scientifiques effectués constituent l'unique référence pour le suivi national du protocole de KYOTO.

4.3 : UN ESPACE TOURISTIQUE CONVOITE

Le puy de Dôme acquiert une vocation touristique en 1752 quand Guettard fait évoluer son statut de simple montagne à celui de volcan reconnu.

Face à sa fréquentation croissante, à la fin du XIXème siècle, l'Etat déclare d'utilité publique la création d'une ligne de tramway pour accéder au sommet, où sera construite la même année une auberge.

Après la première guerre mondiale, le chemin de fer est remplacé par une route à péage ouverte le 12 juillet 1926. Un restaurant et un hôtel sont alors édifiés au sommet.

Suite aux velléités des promoteurs de développer l'exploitation touristique du sommet, l'Etat décide de le protéger par un classement au titre des sites (parcelle 86, commune d'Orcines) : décret du 8 janvier 1933.

Depuis lors, peu de changements ont été opérés au sommet. Il faut attendre la fin des années 1980 pour que les bâtiments touristiques construits au début du siècle cèdent la place à un nouvel équipement comprenant un restaurant (1 bib gourmand au guide Michelin), un bar brasserie, une boutique, une salle de pique nique, un centre d'accueil et des sanitaires. L'hôtel démolé n'a pas été reconstruit.

Depuis 1999, le site accueille chaque année en moyenne 430.000 visiteurs, 24 % de puydomois, 4 % de visiteurs régionaux hors Puy-de-Dôme, 56 % venant du reste de la France et 16 % d'étrangers . La moitié des visiteurs vient pour la première fois, le plus souvent en couple ou en famille. Leur motivation première est la contemplation du paysage. Ces visiteurs accèdent au sommet à pied (environ 100.000 personnes par an), en navettes autocar (100.000 personnes en moyenne) ou en véhicule individuel (en moyenne 230.000 personnes). La durée moyenne de visite est actuellement de 1h30.

4.4 : UN CENTRE DE TRANSMISSIONS CIVIL ET MILITAIRE et sa tour de 85 mètres

Le sommet du puy accueille depuis 1956 une station hertzienne de transmission à double vocation civile et militaire.

La tour qui culmine à 85 m de haut est occupée principalement par TDF pour la diffusion de chaînes de télévision, de la TNT, de radios et dans une moindre mesure par France Telecom, France 3, la gendarmerie nationale et SFR.

Un bâtiment est occupé par l'armée de l'air en lien avec différents organismes ou réseaux militaires.

4.5 : UN LIEU D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

L'ensemble de ces vocations fait du puy de Dôme un espace professionnel où travaillent à plein temps plus d'une cinquantaine de personnes :

- le personnel du centre de transmission civil et militaire
- Le personnel scientifique de l'observatoire
- Le personnel du bar /brasserie / restaurant et des 2 auberges en pied de site,
- Le personnel d'accueil et les animateurs
- Les agents de Météo France,
- de parapentistes professionnels offrant des baptêmes en biplace
- le berger de l'estive ovine entretenant les flancs du volcan,
- les professionnels de la forêt qui gèrent les bois privés ou les biens sectionaux des pentes,
- les archéologues et les professionnels de la culture qui travaillent à l'étude, sur le long terme, du Temple de Mercure,
- les divers professionnels du bâtiment, des travaux publics, et autres services qui participent à l'entretien du site et de ses divers bâtiments.

5- Un espace mythique

5.1 : UN LIEU « INSPIRE »

Montagne effrayante au Moyen Age, le puy de Dôme est aujourd'hui pour l'ensemble des habitants du Département et notamment les clermontois, une sorte de signal visible de tous qui rassure et ne manque pas d'attirer le regard tout au long de la journée

Découvert ou coiffé de nuées épaisses, il reste la référence et la boussole de bon nombre d'habitants. Il est un monument de nature, un repère climatique, identitaire et géographique auquel les puydomois sont attachés. Pour eux, omniprésence fait partie du paysage et de leur vie quotidienne.

Au-delà du sémaphore veillant sur l'agglomération clermontoise, le puy de Dôme est ce lieu emblématique, dont Maurice Barrès disait, au même titre que la colline de Sion, la Montagne Sainte

Victoire, le Mont St Michel, la forêt de Brocéliande et quelques autres « lieux inspirés », qu'il était « baigné de mystère, élu de toute éternité pour être le siège de l'émotion religieuse ».

Et de fait le puy de Dôme revêt un caractère sacré pour les habitants du Département : « moralement, bien plus haut que lui-même » pour Alexandre Vialatte : il porte en lui des valeurs de rassemblement et de liberté mises en avant lors de grandes festivités symboliques, de la visite de Napoléon III en 1862 (tentative avortée d'embrasement factice du puy) à l'inauguration de Vulcania en 2002, sans oublier la commémoration du bicentenaire de la révolution française qui accueillit 72000 participants le 11 septembre 1989.

5.2 : UNE INVITATION AU DEFI POUR LES HOMMES

Dès le début du XX^{ème} siècle, le puy de Dôme vit au rythme des prouesses physiques et des avancées de la société industrielle : il fut le théâtre d'exploits sportifs gravés dans l'épopée du cyclisme, de la l'automobile et de l'aviation.

Ainsi, les pentes de 25% à 35% du chemin des Muletiers furent gravies par la première bicyclette en 1892 (Fernand Ladoux sur une bicyclette de 22 kg) et par la première automobile en 1905 par Auguste Fraignac.

En 1911, Eugène Renaux relia par avion Paris au sommet du puy de Dôme en moins de 6 heures raflant ainsi un prix de 100.000F offert par les frères Michelin.

Plus récemment, de 1952 à 1988, la route accueille des étapes mythiques du Tour de France avec l'affrontement légendaire d'Anquetil et Poulidor en 1964.

Depuis 1973, le sommet du puy de Dôme est occupé par les libéristes, amateurs de parapente ou de deltaplane, dont le ballet aérien fait le bonheur des touristes.

6- 25 ans d'aménagement par le Conseil général

6.1 : 25 ANS D'AMENAGEMENTS

1982 : Une Opération Grand Site

Cette première opération Grand Site a conduit à la remise en état du chemin d'accès au Temple de Mercure, à la réalisation d'un parking au sommet du puy, à la réfection des sentiers et à la mise en place de mobilier et de signalétique. Les travaux ont été réalisés avec l'aide du Ministère de l'environnement à hauteur de 50%.

1988 à 1991 : Programme d'aménagement au titre des Grands Sites régionaux

Ce programme triennal, mené de 1988 à 1991 a permis de reconstruire le restaurant du sommet du puy de Dôme, de créer une structure d'accueil et d'information et d'aménager un parking paysager. Montant de l'ensemble : 33.75MF (5.15M€). Participation de la Région à hauteur de 2.860.000F.

1999 : vote d'un projet global d'aménagement du site, de la base au sommet.

Sur la base d'une étude de programme réalisée en 1998, le Conseil général a voté un projet global d'aménagement du site, visant à trouver un équilibre entre la préservation de son environnement et la croissance de la fréquentation touristique. Ce projet, approuvé par l'assemblée Départementale le 6 avril 1999 et complété par la délibération du 27 octobre 2003, fonde aujourd'hui le contenu de la seconde tranche d'Opération Grand Site sur le puy de Dôme.

2003 : deuxième tranche du programme régional d'aménagement au titre des Grands Sites.

Le 8 septembre 2003, le Conseil régional d'Auvergne s'est prononcé en faveur d'une participation de 610 000€ pour financer, de 2003 à 2005 les travaux d'aménagement du site.

Octobre 2003 : Le Conseil général lance l'Opération Grand Site puy de Dôme et décide de réorganiser le fonctionnement du site.

6.2 : L'ACCES AU SOMMET, UNE QUESTION RECURRENTE

Depuis l'Antiquité jusqu'au début du XXème siècle, des pèlerins du Temple de Mercure aux riches touristes du XIXème siècle attirés par l'accès au sommet d'un volcan récemment dévoilé, l'accès au sommet du puy de Dôme s'effectuait à pied, à dos d'âne, ou en carriole.

La notoriété du lieu alliée à l'essor du tourisme, incite l'Etat, en 1905, à déclarer d'utilité publique la construction d'un tramway à vapeur reliant Clermont-Ferrand au sommet du puy de Dôme. Ce train et ses 14 km de voie sont inaugurés en 1907.

Démonté lors de la première guerre mondiale puis reconstruit en 1921, ce tramway, qui assurait deux allers et retours par jour, trouve vite ses limites en terme de fonctionnement et de rentabilité.

Le concessionnaire, en accord avec le Département, décide alors de transformer la plateforme ferroviaire en une route pour automobile à péage (4.9km). Celle-ci est mise en service le 12 juillet 1926.

Les congés payés, les trente glorieuses, la démocratisation de l'automobile, conjugués au prestige jamais démenti de ce joyau du paysage français...

...Et le sommet du puy de Dôme, victime de son succès, se transforme en un vaste parking pour automobiles. La route est saturée, les files d'attente du péage atteignent plusieurs kilomètres.

Les projets foisonnent pour limiter l'accès des voitures au sommet. Le plus célèbre, celui imaginé en 1988 par l'illustre couple de volcanologues Kraft, consistait à créer une sorte de centre scientifique dans une galerie pénétrant jusqu'au cœur du volcan, d'où un ascenseur conduirait au sommet.

En 1990, le Conseil général décide de restreindre la capacité du parking sommital à 150 places et met en place, dès 1992, un système de navettes estivales par autocars pour acheminer les touristes à partir du péage.

Depuis, l'accès au sommet s'effectue soit toute l'année à pied par le Chemin des Muletiers ou le chemin des Chèvres, soit en véhicule individuel du 1er mars à fin novembre, selon l'enneigement de la route, soit par navettes les week-ends et jours fériés de mai juin et septembre ou tous les jours en juillet et août.

Cette histoire particulière, fruit d'une longue et chaotique occupation par les hommes, confère au puy de Dôme une aura mythique, une identité à part qui justifient une politique d'aménagement spécifique, adaptée à son contexte géographique et culturel.

Volet 2

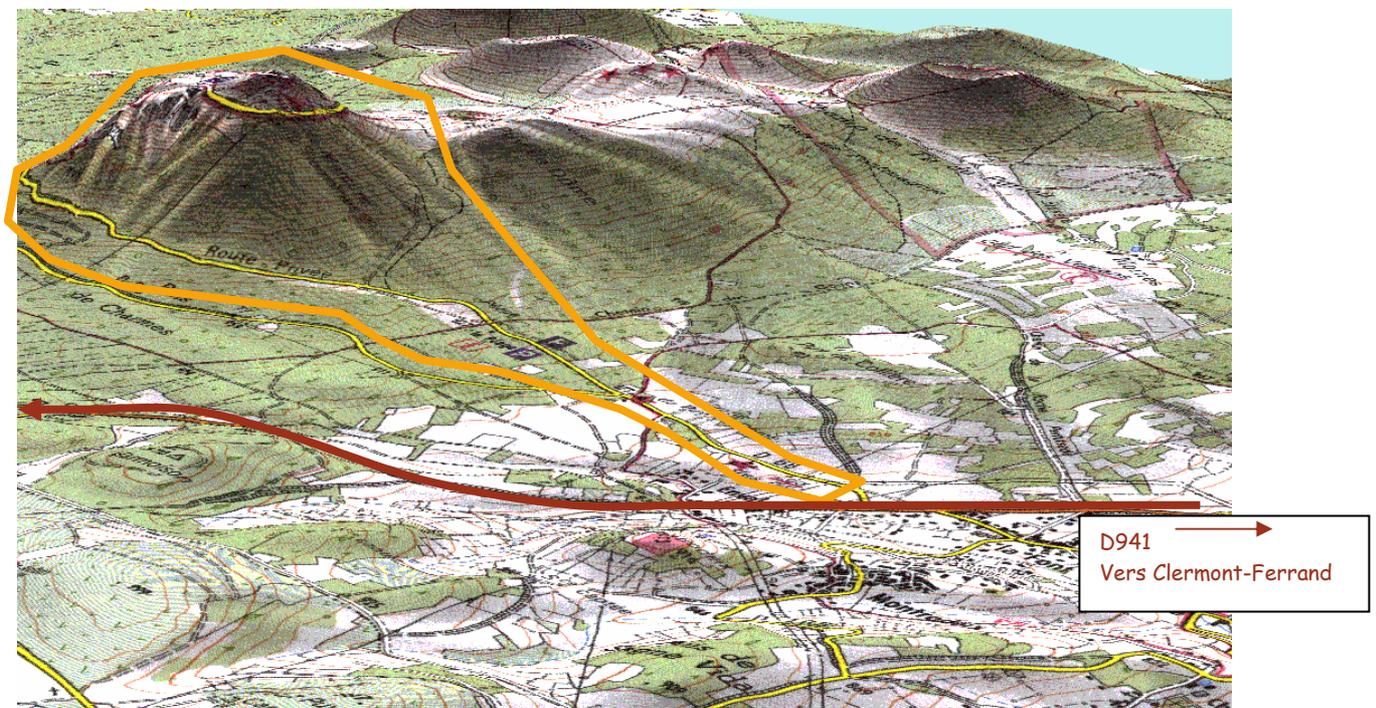
Le schéma de gestion

Le contenu du schéma de gestion du puy de Dôme résulte de 25 ans d'expérience d'aménagement et d'exploitation du site d'une part, et d'un engagement politique fort de la collectivité soucieuse de rechercher l'exemplarité écologique, qui s'est traduit notamment par la construction d'une maison de l'habitat de *haute qualité environnementale* et le lancement récent d'un agenda 21.

Ce schéma de gestion constitue donc un véritable carnet de route pour la collectivité sur les dix prochaines années, empreint de valeurs parfois contradictoires qu'il tente de concilier : préservation d'un patrimoine paysager et accessibilité du public, respect de l'esprit des lieux et développement touristique, transmission d'une histoire millénaire et évolution quasi quotidienne des usages ...

Résolument tourné vers l'avenir, le schéma de gestion du puy de Dôme cherche à intégrer toute la complexité du site non seulement pour accompagner son évolution dans une démarche active et volontaire mais aussi pour développer une gouvernance de proximité, transparente, respectueuse de la diversité des usages et des talents, et durablement fédératrice.

1- Le périmètre de gestion



2- Le fonctionnement du puy de Dôme : une gestion volontariste

Les 15 dernières années d'aménagement et de gestion ont fait du puy de Dôme un site sécurisé, durablement protégé de l'érosion, et un espace d'accueil pacifié dans ses usages.

2.1 L'ACCES AU SOMMET PAR LA ROUTE

La route d'accès est ouverte du **1^{er} mars au 31 décembre** si les conditions climatiques le permettent. Cependant, au cours des mois de mars, d'avril et de mai, l'accès peut être interdit même s'il fait beau temps : les plaques de glace de la face nord de la route ne sont pas toujours fondues et les congères du sommet peuvent rendre le parking inaccessible.

Afin de rendre les conditions d'accès au site plus lisibles, et de prendre en compte les changements d'heure en été et en hiver, les horaires d'ouverture de la route d'accès au sommet ont été modifiés en 2007 : 3 plages d'ouverture sont dorénavant aménagées au lieu de 7. Les horaires d'ouverture de la route sont les suivants :

- Mars, Avril, Novembre et Décembre : 8 heures à 19h30
- Mai, septembre, octobre : 8 heures à 21h30
- Juin, juillet et août : 7 heures à 22 heures.

⇒ LES VEHICULES INDIVIDUELS

Les véhicules individuels peuvent accéder au sommet du puy de Dôme selon les horaires indiqués, sauf deux exceptions :

- en période de mise en place des navettes : seuls les véhicules GIG ou GIC sont autorisés pendant que les navettes circulent.
- lors de l'ouverture de la route aux vélos : du 1^{er} mai au 30 septembre, les mercredis et dimanches de 7h à 9h.

Les tarifs, inchangés entre 2000 et 2007 à 4.5 € par voiture, 3€ par moto, ont été augmentés en 2007 pour atteindre 6€ par voiture, et 4€ par mto. Un abonnement annuel permettant un accès illimité est proposé pour 60€.

Afin de prendre en compte l'activité de restauration au sommet, un tarif unique voiture/moto de 3€ est d'usage à partir de 19 heures.

⇒ LES CYCLOTOURISTES

Depuis les ascensions mythiques du Tour de France et les duels entre Anquetil et Poulidor, la route d'accès au sommet du puy de Dôme revêt un intérêt symbolique pour les cyclotouristes. Pour prendre en compte ce public et cet usage, liés à l'histoire sportive du site, le Conseil général a aménagé une tranche horaire où la route est dédiée aux vélos, les dimanches et mercredis matin de 7 heures à 9 heures descente incluse. Chaque jour autorisé, une cinquantaine de vélos accèdent au sommet, cet effort faisant l'objet d'une véritable consécration festive le troisième dimanche de juin (toute la journée), lors de l'ascension de la route par l'ensemble des associations locales de cyclotourisme.

⇒ LES NAVETTES ESTIVALES

Afin de limiter les files d'attente en pied de site d'une part et la transformation du sommet en aire de stationnement d'autre part, le Conseil général a mis en place en 1992 des navettes par autocar qui se substituent aux véhicules individuels du 1^{er} juillet au 31 août.

L'exploitation a été confiée par délégation de service public - affermage. Le contrat de 5 ans renouvelé en 2002 prévoit une gestion aux risques et périls du délégataire, sachant qu'en juillet / août le puy de Dôme reçoit en moyenne 200.000 visiteurs, soit presque la moitié de sa

fréquentation annuelle. Si le délégataire s'engage sur plusieurs obligations (confort des bus, normes ISO 9002, attente limitée à 12 minutes..) il lui appartient de fixer les tarifs. Une redevance est prévue au-delà de 50.000 billets vendus : 0.16€ entre 50.001 et 110.000 billets, 0.30€ au-delà de 110.000 billets.

Le service proposé

Un exploitant privé s'est organisé en pool d'exploitation : en s'associant avec l'ensemble des transporteurs locaux, il bénéficie des cars les plus performants sans investissement supplémentaire. Cet exploitant a été racheté par le groupe Kéolis en 2007.

Les tarifs du service ont évolué ainsi :

Tarif adulte : 2.74€ en 1992, 4€ en 2007

Tarif enfant : 1.83€ en 1992, 1€ en 2007.

Le succès de ce service a été attesté par le doublement en 7 ans du nombre de personnes transportées en juillet / août : 80.000 personnes en 1992, 159.000 en 1999.

Le service n'a cependant pas eu d'impact sur l'évolution de la fréquentation annuelle du site.

Malgré l'extension du service aux WE de mai juin et septembre la clientèle des navettes a diminué de 25% depuis 1999

Selon une enquête réalisée en 2005, 40% des utilisateurs trouvent le service trop cher, ce qui s'explique par l'absence de tarification adaptée (pas de tarif « famille » ni « clientèle locale », pas d'abonnement...) ; par le faible prix d'accès en véhicule individuel, inchangé entre 1999 et 2006 (4.5€ par voiture) ; par l'absence d'informations à l'intérieur des bus.

Le concessionnaire est réticent à moduler ses tarifs dans la mesure où sa marge diminue avec l'augmentation de la charge énergétique. Il est également conscient que le service, très sensible aux conditions climatiques, atteint aujourd'hui un prix plafond qui ne supportera pas de nouvelle hausse.

2.2 L'ACCES AU SOMMET PAR LES SENTIERS DE RANDONNEE

Le sommet du puy de Dôme est accessible toute l'année par 2 chemins :

- le chemin des Muletiers qui s'étire sur 12 lacets depuis le Col de Ceyssat,
- Le chemin des Chèvres qui canalise les piétons venant du GR4 et du chemin du tour du puy de Dôme.

Ces sentiers ont donné lieu à une réhabilitation lourde menée avec le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne :

- Le chemin des Chèvres qui relie le puy de Dôme au reste de la chaîne des puys a été entièrement réhabilité en 2005 par le Parc. Des emmarchements en bois ont été créés pour le confort des visiteurs et pour lutter contre une érosion très forte sur cet endroit pentu.

- le chemin des Muletiers a donné lieu à la fin des années 1990 à une sécurisation et à une stabilisation par l'aménagement de gabions. Il fait l'objet tous les ans d'un entretien lourd par le Conseil général.

2.3 LE PIED DE SITE

⇒ L'ENTREE DE SITE

L'entrée du site du puy de Dôme se trouve à l'angle de la route menant au sommet et de la route Départementale 68. Les abords de ce croisement étaient mal définis, et offraient une très mauvaise visibilité en sortie, ce qui en faisait un endroit particulièrement dangereux.

C'est pourquoi une nouvelle entrée de site a été aménagée en 2007 sous la forme d'un carrefour giratoire à sens unique distribuant de façon rationnelle la route, le parking de la taillerie et la Départementale 68.

Dans un souci d'intégration paysagère de cet aménagement autorisé par le ministère de l'écologie le 23 août 2002, le gabarit de la voie a été réduit au minimum et les espèces végétales existantes ont été conservées et complétées par un boisement à base d'essences locales.

L'acquisition des parcelles, bien que réalisée sous forme de DUP routière, a donné lieu à concertation et négociation avec les propriétaires privés et les habitants des sections de village.

⇒ UN PARKING NECESSAIRE AU PEAGE EN PERIODE DE NAVETTES

En 2000, 700 places de parkings ont été aménagées en pied de site dans le plus grand souci d'insertion paysagère, en concertation avec la mairie d'Orcines sur des parcelles privées louées par convention.

⇒ UNE AIRE DE STATIONNEMENT DE 110 PLACES POUR L'ACCES DES PIETONS

Le départ des sentiers accédant au sommet se situe au col de Ceysnat, secteur qui accueille au minimum 100.000 personnes par an.

110 places ont été aménagées en 2004 sur des terrains sectionaux acquis par le Département après référendum. Cette opération avait alors donné lieu à une réunion publique sur la commune d'Orcines.

Cet aménagement a permis de marquer fortement ce lieu comme une porte d'entrée secondaire du puy de Dôme, grâce à la diffusion de diverses informations sur le fonctionnement de l'ensemble du site.

⇒ L'ACCUEIL EN PIED DE SITE

Le Conseil général accueille le public grâce à un personnel professionnalisé, identifiable à sa tenue vestimentaire :

- Les péagistes perçoivent la redevance des visiteurs accédant au sommet avec leur véhicule personnel et les informent. Ils sont également chargés de vérifier l'état de la route avant son ouverture (route enneigée, verglacée ou dégagée...).
- Lors de la mise en place des navettes, un personnel d'accueil est chargé de guider le public dès son arrivée sur le parking et de l'orienter vers la billetterie.

Afin d'améliorer l'accueil du public en pied de site, notamment en période de fonctionnement des navettes, des sanitaires ont été aménagés.

⇒ SECURISATION DE L'ACCES PAR LA ROUTE : RENOVER LE PEAGE

Fin 2007, le péage sera rénové et mis aux normes. Il sera agrandi pour être plus fonctionnel et déplacé de façon à créer sur la chaussée 3 voies : 2 voies dans le sens montant, (une pour les visiteurs payant, une pour les véhicules autorisés, personnes à mobilité réduite et professionnels munis d'un badge) et une voie dans le sens descendant. Cette nouvelle organisation vise à améliorer le fonctionnement du site et à faciliter les déplacements des professionnels du sommet.

Cette rénovation est conçue comme transitoire et destinée à laisser place à terme à une nouvelle organisation de l'accueil autour d'une maison de site, véritable espace touristique et pédagogique en pied de site.

2. 4 LE SOMMET

⇒ UNE PRIORITE : PROTEGER LE SOMMET DE L'EROSION

L'aménagement de chemins « durables »

Le sommet du puy de Dôme est doublement fragile : non seulement il accueille chaque année 430.000 visiteurs en moyenne sur ses 16 hectares, le développement des activités libéristes et l'ouverture du parc européen du volcanisme VULCANIA ayant drainé un nouveau public, mais il est soumis du fait de son isolement géographique aux mêmes conditions climatiques qu'un massif de 3000 mètres d'altitude.

Il est ainsi doublement touché par l'érosion, naturelle et anthropique qui se traduit par une dégradation de la couverture végétale du site et par le creusement de ravines de plus en plus profondes, rendant impraticables certaines parties du sommet.

C'est pourquoi, en 2001, le Conseil général a confié la réalisation d'un schéma d'aménagement des cheminements piétons et des aires d'envol à un paysagiste qui a dû concilier deux vocations à priori contradictoires : la gestion des flux croissants du public et l'amélioration de ses déplacements d'une part, la gestion du ruissellement des eaux de pluie d'autre part.

Après concertation avec la commission Départementale des sites, l'Architecte des Bâtiments de France et la DIREN, et suite à une année d'expérimentation, il a été décidé de réaliser des chemins en béton désactivé. Ce matériau est celui qui concilie le mieux confort des visiteurs, intégration paysagère, et pérennité. Il permet en outre d'aménager efficacement des fossés de collecte des eaux de pluie reliés tous les 20 à 30 mètres à des puits perdus.

Ainsi, depuis 2003, 2 kilomètres de sentiers sauvages ont été supprimés et ré-engazonnés, 3 kilomètres de chemins ont été aménagés pour créer un véritable « chemin de ronde » avec plusieurs boucles secondaires, et la couverture végétale de 7 aires d'envol a été renforcée.

Fin 2007, les chemins seront achevés sur les deux-tiers du site, le tiers manquant, situé autour du Temple de Mercure, sera réalisé dans le cadre de la mise en valeur de ce dernier, de façon à veiller à une cohérence d'ensemble et au respect des richesses archéologiques du site.

Cette opération lourde (3M€ TTC) améliore considérablement l'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite.

Une gestion rigoureuse des eaux de ruissellement

Les fossés drainants aménagés le long des chemins évitent la stagnation de l'eau et facilitent son évacuation par ruissellement.

Comme tous les réseaux existant sur le site, ils font l'objet d'une surveillance et d'un entretien réguliers par les services du Conseil général, sous la direction du service « puy de Dôme ».

⇒ LES PRESTATIONS PROPOSEES

Un espace découverte du puy de Dôme

Jusqu'à présent, le sommet du puy de Dôme n'offrait au public qu'un seul espace d'accueil, divisé en 3 parties de taille équivalente : l'une accueillant une exposition sur la volcanologie réalisée par le Parc des Volcans, la seconde consacrée à l'histoire du puy de Dôme, la dernière aux richesses du Département.

Après concertation avec le Parc des Volcans, l'Agence Départementale du Tourisme, Vulcania et l'Education Nationale, utilisateur assidu du lieu lors des sorties scolaires, l'espace découverte offre au public un nouveau visage dès 2008:

- *Des informations sur l'histoire du site*, accessibles à tous les publics, et diffusées au moyen d'une scénographie ludique et dynamique, aisément renouvelable, misant sur le multimédia et l'interactif.
- *Des expositions temporaires* mettant en valeur des événements ponctuels, sur le site, la chaîne des puys, le Département ou la région.

Une réelle complémentarité avec les équipements touristiques voisins, Vulcania et le puy de Lemptégny a été recherchée tant sur le fond des informations que sur leur forme. C'est pourquoi plusieurs partenariats ont été développés dans cette opération, avec Météo-France d'une part, et

« Sauve qui peut le court métrage » d'autre part, association organisant depuis 15 ans à Clermont-Ferrand le festival international du court métrage, deuxième festival de cinéma en France après Cannes en termes d'audience et de mobilisation de professionnels.

Une salle pique nique

Equipée de sanitaires ouverts toute l'année, elle accueille annuellement 30 000 scolaires. Cette salle est également accessible au grand public. Elle offre 30 places en intérieur et 50 places en extérieur. Ses horaires d'ouverture sont ceux de la route d'accès.

Un accueil touristique pour les piétons en hiver

En hiver, lorsque la route d'accès est fermée, tous ces équipements le sont aussi. Or la fréquentation du site par les piétons demeure importante, c'est pourquoi l'objectif du Conseil général est de maintenir ouverts l'espace découverte et les sanitaires publics pour offrir un service minimum et assurer une présence physique au sommet.

⇒ LES SERVICES COMMERCIAUX

L'offre de restauration

L'offre de restauration est répartie sur 3 espaces : un bar self, un restaurant type bistrot, un restaurant gastronomique gratifié d'un Bib gourmand au guide Michelin. Cet équipement, confié à un privé par une convention d'occupation temporaire du domaine public, a été rénové en 2006. Il est ouvert d'avril à novembre, selon l'ouverture de la route d'accès.

Les objets souvenirs

La gestion de la boutique de souvenirs est confiée au gérant du restaurant par le biais d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

La salle de réunions

Les entreprises qui le souhaitent peuvent louer cette salle de réunion de 50 places auprès du Conseil général, et peuvent bénéficier de prestations effectuées par le restaurant. Cette salle, située sur le volcan emblématique du Département, accueille ainsi des séminaires de direction, conférences de presse et autres rencontres prestigieuses.

Les vols biplaces en parapente

Le puy de Dôme est référencé par la Fédération Française de Vol Libre comme site officiel. L'activité de vol libre nécessite donc un encadrement réglementaire, réalisé par le Conseil général en concertation avec la ligue qui représente les pratiquants amateurs, les professionnels du site et la Direction Régionale Jeunesse et Sport. Cette concertation entamée en 2006 aboutira en 2007 à la mise en place d'un véritable cadre réglementaire régissant le partage du site entre les amateurs et les professionnels

En effet, les libéristes (parapente, deltaplane) font partie intégrante du paysage du sommet. Ils contribuent au caractère et à la personnalité du site. Ils en font un lieu de loisirs majeur du Département. Par leur vol, ils appartiennent au site et permettent aux visiteurs de pratiquer lors d'un baptême biplace, une activité hors de commun, ludique et dynamique. Le vol libre

biplace dispensé par les parapentistes professionnels participe à l'interprétation du site en permettant aux visiteurs d'emporter un souvenir magique et une image positive du puy de Dôme.

2.5 UNE SIGNALÉTIQUE IDENTITAIRE POUR ACCOMPAGNER LA DÉCOUVERTE DU SITE

« La qualité de la visite d'un site touristique est intimement liée à la cohérence et à la diffusion de l'information concernant le lieu. Précédant même l'arrivée sur place, l'information accompagne le visiteur tout au long de sa visite, elle lui apporte parallèlement les renseignements nécessaires pour le bon usage du lieu et l'explication de ce qu'il voit.(...)Aussi, il est avantageux de proposer un langage unique, de coordonner les différents types d'informations pour constituer une harmonie visuelle générale » Ruedi Baur

Si la chaîne des puys dispose d'une charte graphique et d'une signalétique propres, celles-ci ne sont pas apparues adaptées au puy de Dôme, compte tenu du mobilier privilégié, principalement des panneaux à vocation directionnelle.

Or, il convenait sur le puy de Dôme non seulement d'harmoniser les différents supports existants pour générer une cohérence visuelle mais aussi de prendre en compte 3 fonctions nécessaires à une visite de qualité : diriger, informer, interpréter, de préférence en 3 langues.

Ainsi, en accord avec les acteurs du site et les instructeurs du site classé, un appel d'offres a été lancé en 2002 pour concevoir une charte graphique et une signalétique identitaires au puy de Dôme, qui prennent en compte son appartenance à la chaîne des puys.

Le lauréat, Ruedi Baur, et son agence d'associés, Intégral, ont imaginé un mobilier inspiré du « land art » et de la nature volcanique du lieu, utilisant au maximum la pierre locale et l'un des tons de ses reflets : l'aubergine. Son défi : concilier intégration et visibilité de la signalétique, en cohérence avec ses fonctions.

Ce mobilier est ainsi composé :

- de totems en structure métallique couleur aubergine, garnis de pierres de lave, destinés à apporter des informations sur le fonctionnement du site, et situés principalement sur les parkings ou à proximité des bâtiments existants
- de tables d'information et de lecture du paysage, réparties sur le site, participant à l'interprétation de celui-ci,
- de bandeaux métalliques à usage directionnel apposés sur les murets existants ou créés et intégrés dans le paysage pour l'occasion.

Les informations sont apposées en trois langues : français, anglais, allemand résultat d'enquête de fréquentation sur la clientèle étrangère.

Le marché de travaux est lancé en septembre 2007 pour une pose fin 2007, début 2008.

✂

Ainsi, alors que le Conseil général s'engage dans une labellisation de sa gestion du puy de Dôme, il est en mesure d'offrir un site sécurisé dans son fonctionnement et ses usages, durablement protégé de l'érosion et capable d'offrir des prestations à la hauteur de sa renommée.

3- Le « carnet de route » pour les 5 prochaines années : créer une attractivité nouvelle autour de l'identité culturelle du puy de Dôme

D'ici 5 ans, le Département souhaite renforcer l'attractivité du puy de Dôme grâce à la valorisation de son identité plurielle. Il s'agit d'affirmer par différents vecteurs, permanents ou temporaires, que cet espace *naturel* prestigieux est aussi et surtout un paysage modelé par l'homme au fil des temps, témoignage vivant et immuable des contingences de l'Histoire et des mutations des sociétés.

3.1 : UNE DEMARCHE D'INTERPRETATION POUR METTRE EN LUMIERE L'ESPRIT DES LIEUX

Modelé par l'homme, le puy de Dôme offre un belvédère unique sur le panorama de la chaîne des puys, qui en a fait le premier site touristique d'Auvergne, un site majeur à l'échelle du massif central. Une telle reconnaissance mérite des équipements d'accueil adaptés qui reflètent la richesse de l'histoire de ce paysage volcanique, miroir de l'histoire humaine et de l'évolution des sociétés, et qui enrichissent la visite du lieu, quelles que soient ses conditions climatiques.

Ainsi, une démarche interprétative est élaborée autour du fil conducteur, une citation du XIXème siècle de P. Mathieu:

« il sera toujours dans les destinées du puy de Dôme d'être un phare d'où rayonnent les idées successives que chaque génération élabore en passant »

L'objectif est de créer les conditions d'une rencontre unique entre le site et son public, autour de 3 unités d'interprétation correspondant aux différentes interrelations qui unissent depuis des millénaires l'homme et le puy de Dôme, interactions susceptibles d'interpeler et d'intéresser tous les publics, quelle que soit leur provenance : le puy de Dôme phare des cultes, le puy de Dôme phare du savoir, du progrès et des records, le puy de Dôme phare du développement durable et de la citoyenneté.

Cette démarche d'interprétation s'appuie sur plusieurs vecteurs permanents ou temporaires, répartis sur le site :

⇒ LES LIEUX D'ACCUEILS CREEES DANS LES BATIMENTS EXISTANTS RENOVES

La rénovation vise à redonner à ces bâtiments une vocation proche de leur fonction d'origine.

Ainsi, le centre d'accueil créé en 1991 devient un espace de découverte du site qui propose une scénographie dynamique multimédia ; l'annexe de l'observatoire, ancien bâtiment d'estive, est transformée en salle de pique-nique ; l'observatoire actuel, ancien hébergement du gardien de l'observatoire, abritera non seulement des locaux de recherche, mais aussi un espace d'exposition à vocation scientifique.

Au sein de ces bâtiments, des expositions permanentes ou temporaires mettront en lumière un ou plusieurs aspects de l'identité plurielle du site.

⇒ LE MOBILIER INFORMATIF JALONNANT LE CHEMIN DE RONDE ET LE SENTIER DES MULETIERS

Une dizaine de tables d'information et de lecture du paysage, accessibles à tous les publics, seront posées début 2008.

⇒ LES ANIMATIONS ET EVENEMENTS DIVERS

Organisées par le Parc des Volcans et le Conseil général, des visites guidées permettent aux différents publics de mieux appréhender le site, qu'il s'agisse de lecture du paysage, d'ateliers thématiques et ludiques ou d'archéologie.

Des événements seront conçus pour éclairer certains pans de l'image du site.

Du menu proposé dans le restaurant aux objets publicitaires, tout sur le site devra contribuer à offrir au public le sentiment d'une grande cohérence autour de l'identité du lieu. Cette démarche

d'interprétation est conçue pour accompagner le public dans sa visite, sans le restreindre ni le contraindre, mais en respectant sa liberté de déambulation et de découverte.

3.2 : VALORISER L'ARCHEOLOGIE

➔ 3.2.1 RENOVER EN PARALLELE L'OBSERVATOIRE ET LE TEMPLE DE MERCURE

En 1872, la construction de l'observatoire au sommet du puy de Dôme a permis de mettre au jour les vestiges archéologiques du Temple de Mercure, sanctuaire gallo-romain effacé de la mémoire collective depuis le haut Moyen Age.

Cette découverte fut cependant mâtinée de destruction partielle, puisque l'édification de l'équipement scientifique a détruit toute trace d'un premier temple situé au nord est du sanctuaire actuel d'une part, et de la chapelle casadéenne dédiée à St Barnabé d'autre part.

En outre, le bâtiment du gardien (seul édifice présent aujourd'hui et transformé en observatoire depuis 1956) fut construit sur l'angle nord ouest du Temple de Mercure, non sans irréparables dégâts.

Or, en 2005 le Conseil général rachète à l'Etat l'observatoire, son annexe et 4 hectares de terrains, afin de rénover le bâtiment et de lui donner deux vocations :

- Une vocation scientifique conservée au premier étage : il accueillera les chercheurs de l'Observatoire Physique du Globe de Clermont-Ferrand qui poursuivront les recherches sur la physico- chimie des nuages et sur l'observation de l'atmosphère, en réseau avec leurs partenaires européens et internationaux.
- Une vocation de culture scientifique au rez-de-chaussée : il accueillera des expositions permanentes et temporaires.

Le projet de rénovation doit cependant tenir compte de l'élément archéologique. Ainsi, la nécessité d'aménager un parvis pour accéder à la salle d'exposition suppose, compte tenu du parti architectural, de creuser des fondations à l'endroit estimé de l'angle nord ouest du temple, jamais remis au jour depuis les fouilles de Bruyère au XIXème siècle.

Dans ces conditions, le Conseil général a décidé en accord avec les archéologues qui ont mené 4 campagnes de fouilles entre 2000 et 2004, avec la DRAC et les scientifiques de l'Observatoire, de concevoir l'aménagement de la face est du volcan comme un seul et même projet comprenant :

- La rénovation de l'observatoire
- La restauration et la mise en valeur du Temple de Mercure
- L'aménagement des chemins piétons autour du Temple (les égouts canalisant les eaux pluviales passent à l'Est sous le chemin en béton désactivé)

En 2007, un diagnostic archéologique sera conduit sur le tracé des chemins autour du Temple et devant l'observatoire, qui donnera lieu ou non à des fouilles programmées. Si tel est le cas, et comme cela avait été effectué lors des campagnes de fouilles précédentes, un accompagnement médiatique de ces travaux sera effectué par le Département de façon à faire partager au grand public leur avancée et l'édification de la connaissance scientifique.

➔ 3.2.2 METTRE EN VALEUR LE TEMPLE DE MERCURE

Le temple était dédié au protecteur des voyageurs et des commerçants, Mercure Dumias (du Dôme), divinité ainsi nommée après la conquête romaine mais déjà vénérée antérieurement, sous d'autres appellations. Ainsi, les collections provenant du temple de Mercure comprennent plusieurs évocations de Mercure.

L'architecture du temple de Mercure associe des traits classiques (vaste pronaos) à des caractères gallo-romains (cella carrée avec galerie sur trois cotés). Par ses terrasses étagées qui en font un monument unique dans le contexte gallo-romain, elle s'adapte remarquablement bien au relief escarpé du puy de Dôme.

Les dimensions du monument (3 600m²) et la complexité de son architecture en font un des grands sanctuaires de l'empire romain d'Occident.

L'ensemble du temple visible aujourd'hui est formé de grands blocs de benmoréite, pierre caractéristique des puys du Clerziou et de l'Aumône, situés en contrebas, au Nord du puy de Dôme. Les blocages et les moellons appareillés sont de petits blocs de pouzzolanes rouges provenant du Petit puy de Dôme et du Nid de la Poule.

De nombreux éléments de décoration et de placages, trouvés lors des fouilles, sont en marbre. La toiture du temple était constituée de feuilles de plomb.

Les fouilles réalisées entre 2000 et 2004, sous la direction de D.TARDY,(IRAA, CNRS), J.L.PAILLET et A.PONTET, architectes, ont permis de reconstituer le plan de l'édifice, et de situer le début des travaux de construction au deuxième quart du II^{ème} siècle de notre ère.

Un programme architectural et technique est engagé depuis 2005 par l'architecte en chef des monuments historiques sur la base des premières conclusions de ces travaux scientifiques.

L'objectif est de conforter le monument pour le protéger durablement d'une érosion liée au climat extrême, et de le rendre plus compréhensible par le grand public.

D'ici 2010, les premiers travaux de confortement et de mise en valeur du Temple auront contribué à en améliorer la lisibilité, et à aménager en son sein un passage correspondant au « chemin des pèlerins » de l'Antiquité.

➔ 3.2.3 SITUER LES VESTIGES DU TEMPLE DE MERCURE DANS LE CONTEXTE HISTORIQUE LOCAL

Au delà de la mise en valeur du monument, l'objectif du Conseil général est de replacer ce Temple dans le contexte historique local et d'utiliser pour cela l'espace d'exposition du rez-de-chaussée de l'observatoire, en relation avec d'autres équipements de l'agglomération clermontoise :

- Les études révèlent que pour accéder au sommet les pèlerins partaient du Col de Ceysat, et grimpaient par le chemin des Muletiers qui a dévoilé récemment quelques vestiges antiques, temples secondaires et traces de boutiques (?)
Une véritable interprétation archéologique, réalisée en partenariat avec les archéologues du CNRS, l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand qui a travaillé sur les fouilles du Col de Ceysat et l'équipe du Musée Bargoin, (Musée archéologique de Clermont-Ferrand dépositaire des collections d'objets découverts sur le Temple) mettra en relation l'agglomération du Col de Ceysat, les vestiges qui jalonnent le chemin des Muletiers et le Temple lui-même.
- Le Temple de Mercure est contemporain de l'activité potière qui fit de Lezoux entre le II^{ème} et le V^{ème} siècle le plus grand centre de production de céramique de l'empire romain d'occident. Quelques une des productions lezoviennes ont servi d'offrandes au Mercure du Dôme.
Le musée Départemental de la céramique inauguré en mars 2007 à Lezoux témoigne de cette spécificité grâce à 1200 m² de collections permanentes.
Un programme d'expositions temporaires multi sites (sommet du puy de Dôme, musée de Lezoux, musée Bargoin...) sera conçu pour mettre en lumière ce pan de l'histoire locale.

3.3 : EXPLOITER LA CULTURE SCIENTIFIQUE

3.3.1. MISE EN VALEUR DE LA VOCATION SCIENTIFIQUE DE LA SALLE PIQUE NIQUE

La salle de pique nique abrite depuis sa création une dalle de mesure gravimétrique qui permet aux chercheurs et aux entreprises d'étalonner leurs appareils de gravimétrie relative. Les chercheurs de l'Observatoire Physique du Globe l'utilisent pour étudier les variations de répartition des masses à l'intérieur de la terre. Cette dalle sera conservée et son utilité sera expliquée au public.

Les murs de cet équipement seront utilisés pour offrir en permanence plusieurs types d'informations sur :

- la géologie : explication d'une coupe de sondage et de la formation du sommet,
- la jeunesse géologique du panorama visible à l'est (Limagne et Forez),
- volcanologie : informations de base sur les trois types d'édifices volcaniques présents dans la chaîne des puys,
- les travaux scientifiques de géophysique réalisés au sommet du puy

La conception de la scénographie de cet espace permet de renforcer le partenariat entre les chercheurs de l'Observatoire et le Conseil général.

3.3.2. CREATION D'UN ESPACE D'EXPOSITION DANS L'OBSERVATOIRE

Dès la saison 2010, le rez-de-chaussée de l'Observatoire offrira au grand public deux types d'expositions de culture scientifique :

- une exposition permanente présentant au grand public les découvertes archéologiques sur le temple de Mercure ;
- des expositions temporaires de culture scientifique qui chaque année évoqueront un aspect particulier de l'histoire scientifique du puy de Dôme.

Ces expositions seront réalisées en partenariat avec les archéologues spécialistes du Temple de Mercure d'une part, et avec les équipes scientifiques régionales d'autre part.

3.3.3. MEDIATION AUTOUR DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE

Autour des bâtiments et des vestiges rénovés, plusieurs animations thématiques pourront être proposées au public. Quelques exemples :

- « *Le temple de Mercure vous livre ses secrets* » : visite thématique sur l'archéologie
- « *Baladez vous avec l'archéologie !* » : balade familiale ludique, attractive et archéologique par le chemin des Muletiers.
- « *A la découverte du puy de Dôme* » : une visite générale permettant de faire partager tous les mystères du site de façon ludique et attractive.
- « *Veillées découvertes du volcan en éveil* » : des veillées thématiques retraçant des photographies historiques et des éléments en lien avec le site + une dégustation.

...

3.3.4. LIAISON AVEC VULCANIA

La liaison puy de Dôme /Vulcania par les chemins de randonnée sera créée pour la saison 2010 et pourra donner lieu à un parcours d'interprétation scientifique, à définir en partenariat avec le Parc Européen du Volcanisme.

3.4 : LAISSER PLACE A L'EXPRESSION ARTISTIQUE

⇒ DES COURTS-METRAGES DANS L'ESPACE DECOUVERTE

Plutôt que réaliser un film institutionnel sur le puy de Dôme, le parti retenu consiste à faire appel à l'association « Sauve qui peut » qui organise chaque année à Clermont-Ferrand le festival international du court métrage.

L'objectif est d'acheter tous les 2 ou 3 ans des scénarii sur le thème : « regards sur le puy de Dôme ». Cette démarche culturelle permet de renouveler le contenu de l'espace découverte et de laisser s'exprimer des points de vue différents sur le site.

⇒ DES EVENEMENTS ARTISTIQUES A IMAGINER

Le site rénové pourra accueillir des événements majeurs en accord avec son identité profonde

- expositions d'objets d'art monumentaux le long des nouveaux chemins
- spectacles son et lumière
- concerts..

Les animations, les services créés entre 2007 et 2010 contribueront à créer un véritable équipement touristique, à la fois naturel et culturel, qui n'acquerra ses lettres de noblesse qu'avec la mise en place d'un nouveau mode de transport permettant d'accéder toute l'année au sommet du puy de Dôme.

4- A plus long terme : réorganiser l'accès au sommet

A plus long terme, le nouveau défi de la collectivité sera de réorganiser l'accès au sommet autour d'un nouveau mode de transport écologique et ludique, qui fonctionne toute l'année en toute sécurité

La procédure de délégation de service public lancée le 5 février 2007 a pour ambition de transformer le mode d'accès au sommet du puy de Dôme pour créer une destination totalement écologique et exemplaire à l'échelle européenne, accessible à tous, toute l'année, en toute sécurité, grâce à un mode de transport collectif propre et innovant, utilisant le tracé de la route actuelle et se substituant à lui.

L'objectif est d'aménager un véritable accueil touristique en pied de site permettant de renseigner les visiteurs, de les informer sur le puy de Dôme, sur la Chaîne des Puys et sur le Département, destiné à préparer la visite d'un sommet sacralisé ; ce dernier, partiellement rendu à son état naturel grâce à la construction d'une gare enterrée et à la végétalisation du parking actuel, serait désormais accessible soit à pied par l'actuel chemin des Muletiers, soit par train panoramique à crémaillère, mode de transport totalement écologique et confortable, invitant à une découverte progressive du majestueux panorama des monts Dôme.

Le rapport en assemblée approuvé le 5 février 2007 et engageant la procédure de délégation de service public sous forme concessive est transmis en annexe et témoigne de l'ambition du Conseil général de recourir à l'expertise et aux capitaux privés pour mettre en œuvre un projet souhaité irréprochable.



Ces 3 axes du schéma de gestion visent à renforcer le puy de Dôme dans sa vocation d'exemplarité régionale voire nationale en matière de tourisme durable.

Ce carnet de route ne pourra être mis en œuvre que dans le cadre d'une gouvernance de proximité qui associe dans la transparence et dans une relation de confiance pérenne, l'ensemble des acteurs du site et des partenaires techniques.

5- Favoriser une gouvernance de proximité

Parce que le Conseil général peut être perçu comme une institution « monumentale », plus éloignée du public qu'une commune ou qu'un syndicat mixte engagés au quotidien dans l'opérationnel, et parce que l'action sur un site aussi sensible que le puy de Dôme nécessite présence sur place et réactivité, les Elus ont souhaité développer pour ce site une gouvernance de proximité qui associe dans la durée différents partenaires concernés par les diverses facettes du puy de Dôme.

5.1 : L'ORGANISATION AU SEIN DU CONSEIL GENERAL

5.1.1. L'ORGANISATION POLITIQUE

Les décisions relatives au site du puy de Dôme émanent d'un groupe de pilotage réunissant le Président du Conseil général, et 4 vice-présidents chargés respectivement des finances et des transports, du tourisme, de la culture, de l'environnement.

Ce mode de fonctionnement permet de concilier les valeurs parfois antagonistes qui fondent le schéma de gestion du puy de Dôme.

5.1.1. L'ORGANISATION TECHNIQUE

Depuis 2004 la gestion opérationnelle du puy de Dôme est confiée à un seul et même service. Si le rattachement de ce service à l'une des 5 directions générales de l'institution peut être appelé à évoluer, en revanche ses missions demeurent inchangées, l'objectif étant de favoriser une véritable gestion de projet autour de 5 axes de travail : l'accueil et les animations ; l'aménagement et l'entretien ; l'ingénierie de transport ; l'archéologie et la culture scientifique ; le cadre réglementaire.

Chaque personne au sein du service est chargée de faire vivre l'un des 5 domaines en relation avec les autres membres du service, en transversalité avec les autres services de la collectivité, et en partenariat avec les acteurs extérieurs à l'institution. L'objectif est non seulement de prendre en compte les points de vue et les usages de chaque acteur, mais aussi de créer, entre ces derniers, respect et compréhension mutuels.

Les propositions faites aux Elus pour faire vivre le site du puy de Dôme émanent du travail individuel et collectif de ces agents conscients que la complexité du puy de Dôme ne peut se satisfaire d'un seul point de vue, quelle que soit la facette concernée de ce volcan composite.

Des experts sont également sollicités qui contribuent par leurs connaissances à l'édification et à l'évolution du schéma de gestion : les scientifiques de l'université, les archéologues, des géologues associés, les maîtres d'œuvre divers (architectes, bureaux d'études et d'ingénierie...), l'entreprise catalane Ferrocarrils de la Generalitat de Catalunya, qui accompagne le Département dans son projet de train à crémaillère...

5.2 : UNE GESTION PARTENARIALE DU SITE

Le Conseil général n'agit pas seul dans sa gestion du quotidien. Un certain nombre de partenariats sont effectifs depuis plusieurs années.

5.2.1. LES COMMUNES, PARTENAIRES DU QUOTIDIEN

Les communes d'Orcines et de Ceyssat sur lesquelles est situé le puy de Dôme sont les interlocuteurs réguliers des services et des élus du Département, qu'il s'agisse de questions réglementaires (organisation de manifestations, sécurité du site, urbanisme) ou techniques (gestion des réseaux divers...)

5.2.2. LES PARTENAIRES DE L'ACCUEIL SUR LE SITE

En 1992, année de création du bâtiment d'accueil au sommet du puy de Dôme, le Conseil général a confié la gestion quotidienne de l'accueil du public dans les nouveaux bâtiments à l'Agence Départementale de Développement Touristique et au parc naturel régional des volcans d'Auvergne. Leur action a été renforcée 7 ans plus tard par la participation de l'Office National des Forêts.

➔ L'Agence Départementale du Développement Touristique (ADDT)

L'Agence Départementale du Développement Touristique assure au sommet du puy de Dôme, d'avril à fin octobre, un accueil de qualité avec des conseillères touristiques en séjours qui diffusent des informations sur le site, le Département et plus largement l'ensemble de la région Auvergne.

➔ Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA)

De mai à septembre, des gardes nature et une hôtesse du Parc sont présents au sommet du puy de Dôme. Ils veillent à l'information, au respect des réglementations, à la sensibilisation à l'environnement, à la prévention de certaines pratiques et à la sécurisation des usages.

En juillet et août, le Parc organise en outre une animation quotidienne, à destination du grand public sur le thème de la lecture du paysage.

➔ L'Office National des Forêts

Dans le cadre de sa politique de sensibilisation à l'environnement, le Conseil général du Puy-de-Dôme confie à l'Office National des Forêts (ONF), la mise en place de patrouilles équestres d'information et de prévention sur l'environnement. Le but est d'informer et de sensibiliser le grand public sur les actions entreprises pour protéger le site du puy de Dôme et plus particulièrement ces derniers temps sur le respect des consignes de sécurité pendant les travaux en cours.

Ces patrouilles équestres participent activement à la protection et à l'animation du puy de Dôme grâce à des équipes de deux cavaliers. Leur présence constitue désormais un atout indiscutable. C'est pourquoi, pour assumer les 20 sorties souhaitées par le Conseil général (mercredis, samedis et dimanches les après-midi de 13 h 30 à 17h) l'équipe est étoffée depuis 2002 par des cavaliers bénéficiant d'une expérience identique en forêt de Fontainebleau.

5.2.3. UN COMITE INTERMINISTERIEL AVEC LES PROFESSIONNELS DU SOMMET

Une partie de la gestion du site s'effectue dans le cadre de ce comité partenarial regroupant les services de l'Etat présents annuellement au sommet du puy de Dôme et les services du Département, sous la présidence du secrétaire général de la préfecture. Dans ce cadre, une convention est conclue avec TDF pour le déneigement de la route afin de permettre l'accès au sommet des professionnels.

Des conventions lient également le Conseil général et l'Etat pour l'utilisation et la gestion des réseaux sommitaux (eau potable, réseaux d'eau pluviale, électricité...)

Des solutions sont cherchées pour organiser en commun une liaison Internet à haut débit.

5.3 : L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

Pour mettre en place une réelle gouvernance du site, deux structures ont été constituées, co-présidées par le Conseil général et l'Etat :

5.2.3. UN COMITE DE PILOTAGE

Il se compose des partenaires financiers signataires du protocole d'accord de l'OGS :

- Les services de l'Etat : DIREN, DDE, DRAC, DDA, DRT

- Les collectivités : Le Conseil Régional d'Auvergne, la communauté de communes de Rochefort Montagne, Clermont-Communauté, la commune d'Orcines, la commune de Ceyssat

- Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Ce comité a été réuni à deux reprises le 27 octobre 2004 et le 25 avril 2005.

Il se rassemblera également dans le 2 octobre 2007.

Il a vocation à se réunir pour échanger sur les projets structurant le site, préalablement à la concertation avec le comité de gestion.

5.2.3. UN COMITE DE GESTION

Organe d'information et de concertation de l'OGS, il comprend :

- Les professionnels du site : Université Blaise Pascal : Observatoire de Physique du Globe, TDF, L'armée, Météo France, L'ONF, le Restaurateur du puy de Dôme et les aubergistes du Col de Ceyssat, le propriétaire de la taillerie du pied du puy de Dôme, le berger de l'estive, les parapentistes professionnels, les archéologues...

- Les usagers du site: l'ADDT, la fédération française de vol libre, l'association de chasse, la fédération Départementale de Cyclotourisme, la fédération française de randonnée, Handisport, les représentants du rectorat et de l'inspection académique...

- Les propriétaires du site : l'Association des propriétaires privés de la chaîne des puys, le syndicat mixte de gestion forestière, Dôme Union

Ce comité est réuni au moins une fois par an pour préparer la saison touristique et faire le bilan de l'année passée.

5.2.4. LA CONCERTATION AU QUOTIDIEN

Pour mettre en place une réelle gouvernance du site, **des groupes de travail thématiques** se réunissent ponctuellement et rassemblent les membres du comité de gestion directement concernés par un thème particulier.

Ainsi, plusieurs rencontres sont régulièrement organisées avec

Les parapentistes

- Afin de limiter l'impact des travaux d'aménagement des chemins piétons sur l'activité des professionnels qui offrent des vols biplaces au public, il a été demandé aux entreprises de découper le chantier de la face Ouest en plusieurs phases de façon à ce qu'une partie reste accessible en toute sécurité aux parapentistes et au public.
- Pour pacifier et clarifier leur occupation du domaine public, plusieurs réunions avec les professionnels, la ligue régionale de vol libre et la Direction Régionale Jeunesse et Sport ont eu lieu et ont conduit à l'élaboration d'une convention d'occupation temporaire du domaine public qui sera signée à l'automne 2007.
- Chaque professionnel a ensuite été rencontré individuellement pour évoquer la réorganisation future de l'accès au sommet du puy de Dôme, de façon à prendre en compte les contraintes de cette population dans le projet en cours.

Les propriétaires privés du site

- Une concertation a été menée en 2003 avec les associations de propriétaires privés de la commune d'Orcines et l'Office National des Forêts pour l'enlèvement des chablis de la tempête de 1999. La participation du Département a permis de boucler le plan de financement de cette opération complexe qui a nécessité le recours à l'hélicoptère et à la pelle araignée.
- Les propriétaires fonciers, les aubergistes et la population locale ont également été concertés pour l'aménagement de l'aire de stationnement de 110 places au Col de Ceysat, en 2004.
- Plus récemment, en juillet 2007, dans le cadre de la réorganisation de l'accès au sommet du puy de Dôme, une première réunion d'échanges a permis de concevoir des solutions pour que l'installation éventuelle d'un chemin de fer n'entrave pas la gestion forestière des flancs du site.

Une concertation spécifique pour la conception de la signalétique identitaire du site

L'ensemble des professionnels, des représentants des usagers (ONF, association de chasse, associations de handicapés, DRT) et des partenaires du CG (Parc, communes, services de l'Etat) a été regroupé dans un comité de pilotage pour suivre la conception de la signalétique identitaire par Ruedi Baur.

Les professionnels du sommet

Très régulièrement les membres du service puy de Dôme rencontrent les professionnels du site (ADDT, Parc, le restaurateur, libéristes, TDF, armée, scientifiques...) pour prendre en compte leurs contraintes et les retransmettre aux entreprises qui interviennent sur le site.

5.2.5. L'ASSOCIATION DES HABITANTS

L'ambition du Conseil général est d'associer davantage les habitants à l'élaboration et au suivi du schéma de gestion du puy de Dôme, qu'il s'agisse des habitants des communes d'Orcines et de Ceyssat, ou plus généralement des habitants du Département, viscéralement attachés au sémaphore qui veille depuis des millénaires sur leur quotidien.

A ce jour, des rencontres avec les habitants du département ont été organisées dans le cadre des journées du patrimoine, pour expliquer non seulement les usages professionnels du puy de Dôme mais aussi le projet de gestion du Conseil général.

Ces rencontres ont pris l'aspect de réunions questions-réponses en 2004 et 2005, et de visites guidées en 2007.

Elles ont intéressé chaque année 300 à 600 personnes.

Le Conseil général a également ouvert un site d'expression qui permet aux puydomois de donner leur avis sur la politique départementale en général et qui recueille de nombreux écrits sur le projet de réorganisation de l'accès au sommet du puy de Dôme.

Dans l'avenir, des réunions publiques d'explication et de concertation seront organisées sur le territoire Départemental selon un découpage géographique à préciser.

L'information sera renforcée par la création d'une lettre du grand site qui 3 fois par an fera le point sur l'évolution du schéma de gestion.

Volet 3

Moyens techniques et financiers

En 2005, tous les partenaires du Conseil général du Puy-de-Dôme dans l'Opération Grand Site ont reconnu ce dernier comme le chef de file de la politique d'aménagement du puy de Dôme.

Cette légitimité du Département à gérer un grand site de France s'enracine dans l'histoire commune de la collectivité et de son site éponyme.

Fort de cette reconnaissance par le milieu local, le Conseil général est conduit à définir et à mettre en œuvre le programme d'actions de l'OGS, d'en garantir la cohérence et la qualité, d'en animer le partenariat, d'en assurer la communication globale et la gestion durable.

Pour cela, le Département s'est doté d'un service opérationnel chargé d'orchestrer les aménagements et la gestion du puy de Dôme en partenariat avec tous les acteurs du site.

1- La gestion du puy de Dôme par le Département : une légitimité historique

La légitimité du Conseil général à intervenir sur le puy de Dôme ne s'est pas forgée sans heurts.

Si le puy de Dôme est situé sur les communes d'Orcines et de Ceysat, son sommet est, depuis le cadastre napoléonien, regroupé avec une partie du versant est, dans une seule parcelle de 40 hectares, située sur la seule commune d'Orcines : la parcelle F86.

Cette parcelle appartenait depuis 1833 aux habitants de la commune, l'acte notarié leur donnant le droit d'y faire paître un nombre de têtes de bétail proportionnel au montant de leur apport dans l'acquisition.

Pour implanter l'Observatoire météorologique dont la construction a débuté en 1872, le Département tenta de négocier à l'amiable l'achat d'une partie (6 hectares) de cette parcelle F86, mais sans succès : il dut exproprier les habitants qui lui en tiendront longtemps rigueur. Ces 6 hectares furent ensuite cédés gracieusement à l'Etat en 1875 pour la gestion de l'observatoire et des vestiges du Temple de Mercure, puis rachetés par le Conseil général en mars 2005... pour 40.000€.

Au début des années 1930, alors que la chaussée creusée pour conduire un tramway au sommet du puy sacré avait été transformée en route automobile, le concessionnaire Jean Claret tenta d'acquérir les 34 hectares restants de la parcelle F86 à des fins d'exploitation touristique intensive. Il déclencha alors « la bataille du puy de Dôme » dans laquelle les *poètes* déployèrent leur éloquence pour préserver le volcan sacré de la « profanation des intérêts de la *phynance* et de l'invasion de cohortes de touristes incultes », et le Département du « vol de sa dignité ».

L'Auvergnat de Paris témoigne ainsi de l'engagement de Jean Ajalbert, Gandilhon Gens-d'Armes, Henri Pourrat, Pierre de Nolhac, Léon Lafarge et de tous ces écrivains engagés dans cette cause écologique.

« Il est question de déshonorer le puy de Dôme, magnifique couronne du Massif central en y installant une ignoble foire permanente d'hôtels avec attractions....Pourquoi pas des boîtes de nuit et des maisons d'illusions comme hélas nous aurons le Parthénon palace avec ascenseurs et le forum casino avec piscines pour grues cosmopolites. Il y a sur cette terre des points sacrés qu'il faudrait respecter si nous ne voulons pas que l'humanité perde ses titres de noblesse et les derniers témoins de sa gloire. Le puy de Dôme est un de ces hauts lieux qui porte la flamme d'un grand peuple : il est interdit d'y toucher. » Pierre de Nolhac.

« Un Département français tirerait son nom d'une enseigne commerciale ? Le Conseil général, gardien du nom du Département, ne doit pas permettre qu'on en trafique ».

Ces joutes oratoires et scripturales font écho au conflit qui oppose le concessionnaire Claret aux habitants de la commune d'Orcines, propriétaires de la parcelle F86.

Dans ce contexte tendu, « le conseil général, gardien du nom du Département », imposa sa médiation et acquit à l'amiable les 34 hectares restants de la parcelle F86, s'affirmant ainsi aux yeux des habitants d'une région et d'un pays agités par cette *bataille du puy de Dôme*, comme « l'arbitre naturel, le garant de l'intérêt général ». (Pierre Mazataud).

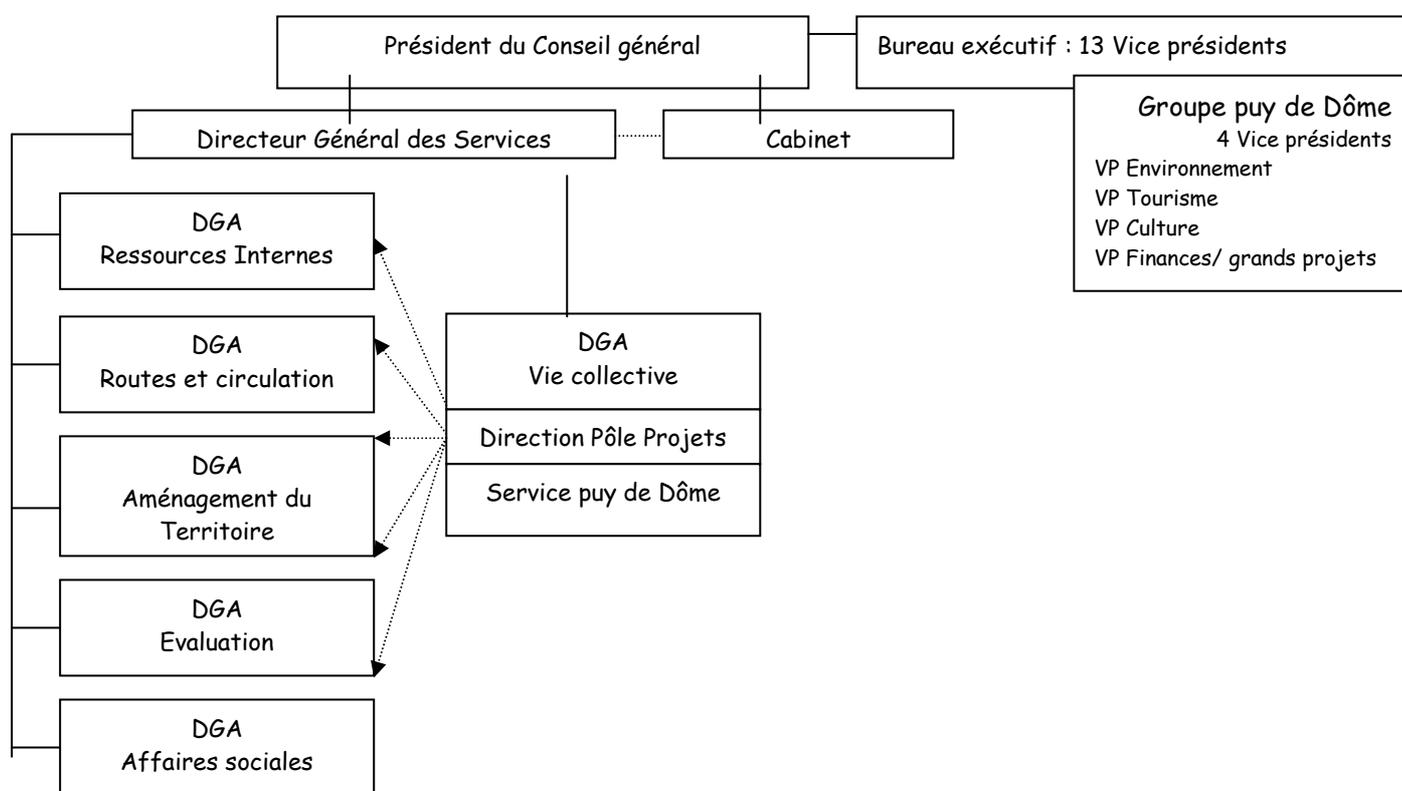
Suite à cette intervention de la collectivité, le sommet fut classé en 1933 au titre de la loi sur les sites. Depuis cet épisode, et plus encore depuis la fin de la concession Claret en 1991, la légitimité du Département à gérer et à aménager le puy de Dôme fait l'objet d'un large consensus public et institutionnel.

2- La gestion du puy de Dôme au sein du Conseil général

2.1 : L'ORGANISATION GENERALE

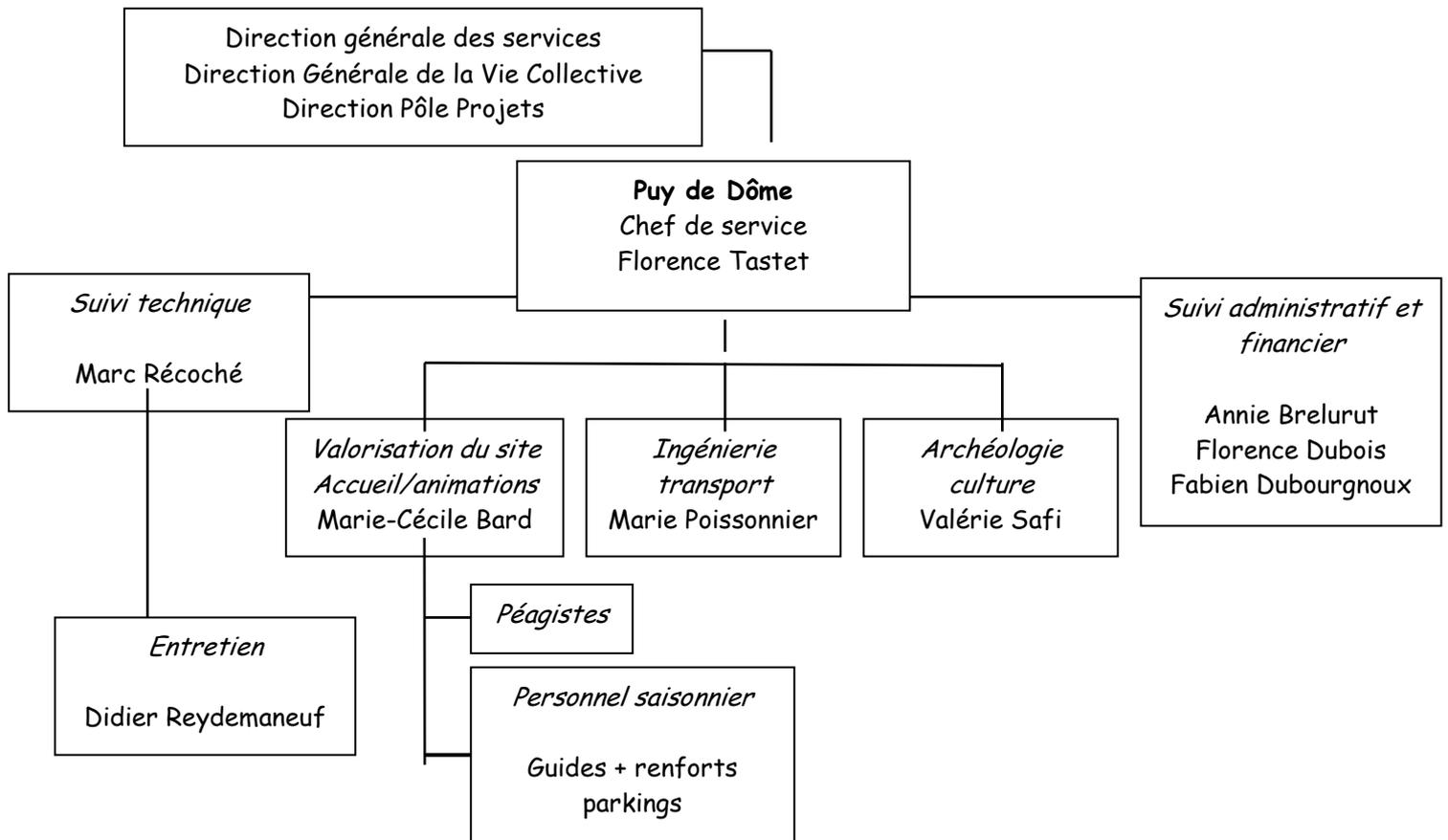
D'abord rattaché à la direction du patrimoine (DGA Ressources Internes), puis éclaté entre ce dernier et le service tourisme (DGA Aménagement du Territoire), le site du puy de Dôme est géré depuis fin 2004 par un service opérationnel rattaché à une seule direction générale.

Au sein de la Direction Générale de la Vie Collective, qui regroupe les directions de l'enseignement, de la culture et des projets, le service puy de Dôme, rattaché au Pôle Projets, est chargé de la transversalité avec les autres services et directions de la collectivité.



2.2 : LE SERVICE PUY DE DÔME

Le service puy de Dôme est chargé de la gestion du site, de ses usages, des relations avec les différents partenaires et gère l'ensemble des chantiers en cours, de leur conception à la réalisation.



2.3 : LES AUTRES SERVICES DU CONSEIL GENERAL

Aux côtés du service opérationnel puy de Dôme, et actionnés par lui, ces services permettent aux acteurs du sommet de travailler dans de bonnes conditions et d'offrir rapidement une prestation de qualité primordiale au bon fonctionnement du site.

➔ Le Service d'Entretien et de Valorisation d'Environnement (S.E.V.E.)

Rattaché à la direction générale de l'aménagement du territoire, le SEVE intervient plusieurs fois par an pour le gros entretien des espaces extérieurs, tels que le rebouchage des trous sur la route d'accès et les parkings, les réparations diverses, l'élagage des arbres, le profilage des fossés, le nettoyage de la route avant sa réouverture au printemps...

➔ Le service entretien

Rattaché à la direction générale des ressources internes, ce service est chargé des petites réparations techniques dans les bâtiments du Conseil général (péage, restaurant, salle pique nique...)

➔ Les services administratifs

La direction juridique, la direction des affaires financières et la direction du patrimoine sont les principaux services ressources pour la mise en œuvre des diverses opérations en cours sur le site.

→La direction des routes

Son rôle est d'entretenir la route d'accès au sommet qui nécessite chaque année une remise en état compte tenu de sa fréquentation par des véhicules lourds d'une part et de l'activité de déneigement quotidien en période hivernale d'autre part.

3- Le budget du site du puy de Dôme

Jusqu'en 2004, le budget affecté au site du puy de Dôme était réparti entre plusieurs services et plusieurs directions.

Depuis 2005 ce budget est lisible (hors dépenses de personnel) grâce à son affectation à un seul service opérationnel.

DEPENSES

	2005	2006	2007
Investissement	724 228,26 €	1 799 586,03€	5 053 486,33€
Fonctionnement	95 156,12 €	160 705,75€	143 300€
Total	819 384,38€	1 960 291,78	5 196 786,33

Les dépenses ne prennent pas en compte la valorisation des travaux réalisés en interne par les services entretien et environnement.

RECETTES

	2004	2005	2006
Billetterie péage*	213 353.00€	229 545.50€	221 895.60€
Redevance navettes	11 499.13€	8 888.64€	6795.20€
Redevance TDF	5 366.20€	5 366.20€	5 366.20€
Lunettes touristiques	2 550.00€	750.00€	750.00€
Redevance restaurant	159 789.66€	139 225.88€	85 412.34€ **
Location salle séminaire	0	0	300.00€
Total	392 557.99€	383 776.22€	320 519.34€

* En 2007 les tarifs de l'accès routier sont les suivants :

Automobile : 6€ ; tarif réduit carte Very Important Puydomois : 5€ ; Moto : 4€ ; voiture/moto après 19 h : 3€ ; car scolaire : 12€ ; car < 30places : 15€ ; car > 30 places : 40€ ; abonnement annuel : 60€

** En 2005 et 2006, les salles du restaurant ont été totalement rénovées, ce qui a donné lieu à 4 mois de fermeture, 2 en 2005 (septembre et octobre) et 2 en 2006 (avril et mai).

Volet 4

Les moyens d'évaluation et de suivi

1- Les indicateurs d'évaluation

Ces dernières années, le Conseil général a mis en place plusieurs outils permettant de faire évoluer son action quotidienne :

1.1 LE SUIVI DE LA FREQUENTATION

➔ LES COMPTAGES DE VEHICULES ET DE VISITEURS ACCEDANT AU SOMMET PAR LA ROUTE

Des comptages globaux sont effectués sur le site depuis 1986 (nombre de véhicules)

Depuis 2000, un véritable suivi de la fréquentation a été organisé, permettant d'identifier non seulement les différents types de véhicules accédant au sommet, mais aussi le nombre de personnes par véhicule.

⇒ NOMBRE DE VEHICULES ET DE VISITEURS

Ainsi depuis 2001, le Conseil général dispose d'une base de données composée :

- des comptages journaliers de véhicules selon leur type (voitures, cars, motos...) et le nombre de visiteurs pour les périodes d'ouverture de la route. Ces comptages sont effectués par les péagistes.

Depuis 2007, les comptages du péage identifient le public accédant gratuitement (public des diverses manifestations organisées sur le site et visiteurs ayant droit à une gratuité)

Dès la saison 2008 une informatisation du péage facilitera ce comptage et optimisera sa fiabilité.

- du bilan des navettes estivales : nombre de billets vendus avec une répartition adulte, enfant et visiteurs gratuits.

⇒ PROVENANCE DES VISITEURS

Depuis la saison 2005, un relevé des plaques minéralogiques est effectué au niveau du péage (donc en dehors de la période de fréquentation des navettes).

A compter de la saison 2007, ce relevé sera également effectué par le concessionnaire des navettes.

Les deux saisons de chiffres offrent des résultats très proches les uns des autres :

Le public du site est composé de 24 % de puydomois et de 4 % de visiteurs régionaux hors Puy-de Dôme, de 56 % provenant du reste de la France et de 16 % d'étrangers

➔ LE COMPTAGE AU NIVEAU DU SENTIER DES MULETIERS

Un éco compteur a été installé sur le sentier des Muletiers en 1999.

Des relevés mensuels sont effectués depuis 2001, qui ne prennent cependant pas en compte la fréquentation hivernale lorsque le compteur est recouvert de neige.

L'objectif du Département est à terme d'installer un matériel plus sophistiqué sur les deux sentiers des Muletiers et des Chèvres, mais aussi à l'entrée des équipements du sommet (salle pique-nique, expositions, espace découverte...)

1.2 : LE SUIVI DE LA SATISFACTION

➔ SATISFACTION GENERALE DES VISITEURS

⇒ LES ENQUETES DE SATISFACTION

Depuis 2005, le service puy de Dôme effectue en interne une enquête de satisfaction annuelle (800 questionnaires exploités en 2005 sur le mois d'août, 200 questionnaires exploités en 2006 sur les mois de septembre et octobre)

Les questionnaires, présentés en anglais et en français (voir annexe) sont distribués :

- au sommet, au départ des navettes de façon à ce que les visiteurs aient visité le site et puissent répondre rapidement avant de le quitter,
 - sur les parkings au péage par le personnel saisonnier,
 - sur le parking du Col de Ceyssat pour les visiteurs accédant à pied,
 - en libre service au sommet du puy de Dôme : centre d'accueil + couloir d'accès au restaurant.
- Le recueil des questionnaires s'effectue dans les navettes et dans des urnes disposées sur le site.

Les forts taux de retour de ces questionnaires confirment la volonté des visiteurs de trouver plus d'explications et d'informations sur le site du puy de Dôme.

Il ressort que la motivation première de ces visiteurs est la contemplation des paysages et la détente.

⇒ UNE MAIN COURANTE AU PEAGE ET AU SOMMET

En 2007 une main courante a été mise en place au péage. Deux autres seront proposées au public dès l'ouverture de la salle pique nique (septembre 2007) et du nouvel espace découverte (avril 2008).

➔ SATISFACTION DU PUBLIC DES ANIMATIONS ET DES VISITES GUIDEES.

Un questionnaire de satisfaction a été élaboré afin de connaître l'avis du public sur les animations proposées et de mieux adapter les prestations à ses attentes.

1.3 : UNE ETUDE SUR LES RETOMBÉES ECONOMIQUES ACTUELLES ET PROJETÉES DU SITE

Une étude sur les retombées économiques liées au seul site du puy de Dôme a été menée en août 2006 par le bureau d'études FIGESMA qui avait déjà travaillé pour les grands sites du Pont du Gard et du Mont Saint Michel.

Elle s'inscrit dans la démarche plus globale lancée par le Réseau des Grands Sites de France afin de permettre, lorsque cela est possible, des comparaisons entre grands sites.

L'étude d'impact du puy de Dôme comprend **deux phases** :

- Etude de l'image et des retombées économiques du site du puy de Dôme sur la région Auvergne et le Département,
- Projection de ces retombées économiques après la mise en place du nouveau moyen de transport

Menée sur le site à partir d'un échantillon représentatif de 1009 personnes, l'étude révèle que sur les 400 000 visiteurs annuels du puy de Dôme, un sur deux justifie sa présence dans le Département par sa volonté de visiter ce volcan.

Ainsi le site du puy de Dôme génère par sa seule attractivité :

- 89 millions d'euros de chiffre d'affaires (hébergement, restauration, transport, activités culturelles, sportives et de loisir...)
- 50 emplois directs, une cinquantaine d'emplois saisonniers et participe aux 800 emplois indirects créés par le tourisme sur le Département.
- 13 millions d'euros d'impôts (taxes et impôts locaux confondus)

Une autre étude de ce type pourra être menée dans plusieurs années, pour évaluer les retombées des aménagements mis en place au sommet du puy de Dôme.

1.4 : LES AUTRES DONNEES CHIFFREES

Bilans comptables du restaurateur pour le restaurant, bar, brasserie et boutique
Bilan saisonnier annuel de l'ADDT.

1.5 : L'OBSERVATOIRE DU PAYSAGE

Le service puy de Dôme travaille avec le service des Archives Départementales et la Photothèque Départementale pour mettre en place une banque d'images pérenne sur le site, qui permettra de restituer la mémoire du lieu aux générations futures.

Cette banque d'images est un outil indispensable pour évaluer l'effet des actions menées sur l'évolution du puy de Dôme en tant que paysage et sur la biodiversité du site.

Elle sera constituée de plusieurs types de documents :

⇒ LES IMAGES D'ARCHIVES

Photos et cartes postales et documents divers témoignant de l'occupation du site depuis l'invention de la photo.

⇒ DES PHOTOS DE L'IGN

L'achat de photographies à l'IGN (Institut Géographique Nationale) de photographies aériennes et satellitaires prises en 1946, 1974, 1985, 1991, 1999 et 2004. pour témoigner de l'évolution de l'érosion du site, de ses peuplements forestiers, de la progression des feuillus qui envahissent les estives et de l'augmentation des surfaces imperméabilisées au sommet.

⇒ DES PRISES DE VUES SAISONNIERES

En relation avec le photographe des archives départementales, un cahier des charges est réalisé par le service puy de Dôme pour faire réaliser chaque année, par des professionnels, des vues aériennes ciblées, au début du printemps et à l'automne, selon le même angle de cadrage.

La première campagne de prise de vue interviendra à l'automne 2007.

⇒ DES PHOTOS DU SUIVI DES TRAVAUX

Le service puy de Dôme s'attache à garder une trace des travaux et des aménagements en cours sur le site de façon à conserver une véritable mémoire du lieu avant, pendant et après intervention.

⇒ UN SUIVI DE LA BIODIVERSITE DU SITE

A ce jour, il n'existe pas d'état des lieux précis de la biodiversité ni sur le puy de Dôme, ni sur la chaîne des puys. Le Parc des Volcans, opérateur Natura 2000, sera chargé de cette mission, en partenariat avec le Département pour ce qui est du site du puy de Dôme. Une collecte des données éparpillées sera effectuée pour constituer un état zéro de la concentration des espèces, et 5 ans plus tard des études d'inventaire seront réalisées pour déterminer l'évolution des concentrations de celles-ci.

2- Le mode de concertation et d'information des populations locales et des visiteurs

2.1 : L'INFORMATION DES VISITEURS

➔ UNE INFORMATION PAR LES PROFESSIONNELS DU SITE

Le Conseil général souhaite améliorer l'accueil et l'information des visiteurs en professionnalisant son personnel sur site (péagistes, guides et renforts parking saisonniers). Une formation pré saison est élaborée avec l'ensemble des acteurs pour donner aux saisonniers le plus d'informations possible sur le puy de Dôme et son environnement.

➔ EN PIED DE SITE DES DOCUMENTS DISTRIBUES

Lors du passage au péage ou de la montée en navette, les brochures du site éditées en six langues (français, anglais, espagnol, allemand, néerlandais, italien) sont distribuées. (cf annexe)

➔ AU SOMMET : DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES

Depuis 2005, les travaux en cours au sommet du puy de Dôme sont accompagnés d'une signalétique temporaire bilingue.

Durant la saison 2007, pour occuper l'espace du centre d'accueil dont les travaux ne débuteront que début septembre 2007 faute d'appel d'offres fructueux au printemps, une exposition temporaire est organisée sur le sens des aménagements en cours, l'Opération Grand Site, les fragilités du site. Cette exposition trilingue associe le Parc Naturel des Volcans d'Auvergne.

Dans le futur, l'espace découverte conservera un espace modulable de 50 m² qui pourra être utilisé par le Conseil général ou ses partenaires pour diffuser, sous forme d'exposition, toutes sortes de messages aux visiteurs du site.

2.2 : L'INFORMATION DES POPULATIONS LOCALES

➔ LES REUNIONS ANNUELLES DU COMITE DE GESTION DU SITE

Le Conseil général organise deux fois par an des réunions annuelles du comité de gestion du site, en début et en fin de saison, avec l'ensemble des acteurs et usagers du puy de Dôme. Les objectifs sont :

- de faire en sorte qu'ils se rencontrent et se connaissent tous,
- de présenter ce que chacun met en place sur le site en début de saison, et d'en faire le bilan en fin de saison
- de mieux gérer les usages dans le respect mutuel des différences.

Le Conseil général joue un rôle d'arbitre pour concilier les contraintes et remarques de tous.

➔ L'INFORMATION SUR SITE

Le Conseil général peut s'adresser aux populations grâce aux expositions temporaires dans l'espace découverte, mais aussi grâce à diverses animations telles que celles initiées en 2007 sous la forme d'un rendez-vous (sur inscription uniquement) avec les maîtres d'œuvre des aménagements en cours qui expliquent leur réalisation et répondent aux questions du public.

➔ LA COMMUNICATION

⇒ LES PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES

Le Conseil général utilise son magazine « Puy-de-Dôme en mouvement », édité et distribué gratuitement pour informer les puydômois de l'avancée des travaux et des événements relatifs au puy de Dôme.

Des informations sont également diffusées dans le journal de l'agglomération, de l'Agence Départementale de développement Touristique, du Conseil régional etc.

⇒ LE RECOURS A LA PRESSE LOCALE

Des conférences de presse sont effectuées ponctuellement, que ce soit pour prévenir des désagréments liés aux travaux ou pour informer le public de l'avancement des travaux sur le site.

⇒ LA LETTRE DU GRAND SITE

Fin 2007 sortira le premier numéro de la lettre du puy de Dôme, qui paraîtra selon une périodicité à préciser (une à deux fois par an).

➔ LES REUNIONS PUBLIQUES

Le Département souhaite profiter de la labellisation « Grand Site de France » pour instaurer avec les puydômois des rencontres d'informations et d'échanges sur son projet de gestion du site.

Le Département a déjà eu l'occasion d'organiser ce genre de rencontres pour présenter par territoire plusieurs schémas de gestion (schéma d'accueil des gens du voyage, schéma de la musique, rencontres du monde associatif...)

C'est dans cet esprit que seront organisées les rencontres du puy de Dôme.

ANNEXES

25 ans de travaux sur le puy de Dôme
Concertation OGS phase 2

Dossier photos
Fréquentation du site 2000/2006
Réglementation du site
Conventions d'Occupation Temporaire du Domaine public pour les parapentistes
Extraits du Dossier de Consultation des Entreprises de la signalétique identitaire
Rapport en assemblée de la délégation de service public lancée le 5 février 2007 pour réorganiser
l'accès au sommet du puy de Dôme
Questionnaires de satisfaction
Brochures du site

25 ans de travaux sur le puy de Dôme

1982-1983 Opération Grand Site avec le Ministère de l'Environnement (tranche 1)

- Aménagement du parking sommital
- Chemin menant au Temple

1990-91 Programme Régional Grands Sites Touristiques d'Auvergne

- Démolition hôtel-restaurant
- Reconstruction du bâtiment actuel
- Création du centre d'accueil
- Aménagement du parking sommital : 150 places

1999 Nouveau programme de travaux sur tout le site

2003 Reconnu comme une Opération Grand Site (Tranche 2)

- 2000 Parkings pied de site : 700 places
- 2001-2005 Fouilles Temple de Mercure
- 2003-2008 Aménagement des chemins piétons
- 2004 Parking Col de Ceysat : 110 places
- 2005-2006 Rénovation du restaurant
- 2006-2007 Rénovation salle pique-nique
- 2006-2009 Rénovation observatoire
- 2006-2007 Carrefour d'entrée de site
- 2007-2008 Signalétique
- 2007-2008 Rénovation du centre d'accueil
- 2008 : rénovation du péage actuel
- 2008/2012 : rénovation et mise en valeur du Temple de Mercure

Total 10M€ pour la phase 1

REUNIONS DE CONCERTATION OGS 2^{ième} TRANCHE

1. **Communes d'Orcines :**
 - **Conseil municipal** : juillet 2007
 - **Réunion publique** : octobre 2007
 - **Syndicat mixte de gestion forestière** : juillet 2007
2. **Commune de Ceysnat** : septembre 2007
3. **Comité de pilotage OGS (Etat, Collectivités)** : octobre 2004, avril 2005, octobre 2007
4. **Rencontres avec les professionnels du site :**
 - **Université Blaise Pascal- OPGC** : janvier/février 2007 (2 à 3 réunions par an)
 - **Météo France (partenariat en cours)** : juin et septembre 2006, mars 2007
 - **TDF mutualisation des moyens** : 3 réunions par an
 - **Le restaurateur (salle séminaire)** : 4 à 5 réunions par an
 - **Les parapentistes :**
 - i. Professionnels : 4 à 5 réunions par an
 - ii. Ligue d'Auvergne : 3 réunions par an
 - **La DRAC : service de l'archéologie et monuments historiques** : 4 à 5 réunions par an
 - **Office National des Forêts : brigades équestres (protection et explication du site)** : 2 à 3 réunions par an
 - **ADDT** : 3 à 4 réunions par an
 - **Professionnels du tourisme** : 2 à 3 réunions par an
5. **Animations du site :**
 - **Parc des Volcans**
 - **Université Blaise Pascal**
 - **Service de la DRAC (Archéologie et Monuments Historiques)**
 - **Service du Conseil général :**
 - i. **Maison de l'innovation**
 - ii. **Service du patrimoine exposition**
 - iii. **Service culturels**
6. **Entité du Conseil général du puy de Dôme :**
 - **Service entretien et de valorisation de l'environnement**
 - **Service des moyens**